

LES BÉNÉFICIAIRES  
DES DÉPENSES  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
EN 1965 ET 1970

Analyse par catégorie socio-professionnelle (\*)

par

**Georges HATCHUEL**

---

(\*) Les critiques et remarques de A. FOULON, L. LEVY-GARBOUA et P. KENDE ont permis d'améliorer la version initiale de ce texte. Qu'ils en soient ici vivement remerciés. Le traitement informatique a été assuré par P. CLAPIER.

## SOMMAIRE

INTRODUCTION .....	39
<b>PREMIÈRE PARTIE. — Le cadre général de l'étude. Ses limites .....</b>	<b>41</b>
1. Les problèmes généraux relatifs à l'imputation aux ménages des services collectifs gratuits .....	41
2. Le principe général de l'étude. Ses limites .....	43
3. Les méthodes. Le cadre d'analyse. ....	45
<b>DEUXIÈME PARTIE. — La distribution sociale des dépenses de l'Éducation Nationale en 1965 et 1970 .....</b>	<b>47</b>
1. Les masses budgétaires étudiées .....	47
2. La répartition par C.S.P. des crédits budgétaires de l'Éducation Nationale .....	53
2.1. Les crédits budgétaires de personnel et de fonctionnement relatifs à la scolarité obligatoire. ....	54
2.1.1. <i>L'enseignement primaire</i> .....	54
2.1.2. <i>Le premier cycle de l'enseignement secondaire public</i> .....	59
2.2. Les crédits budgétaires de personnel et de fonctionnement relatifs à la scolarité facultative .....	62
2.2.1. <i>Le second cycle de l'enseignement secondaire public</i> .....	62
2.2.2. <i>L'enseignement supérieur</i> .....	68
2.3. Les dépenses relatives à l'enseignement secondaire privé. ....	71
2.4. Les bourses .....	72
2.5. Le bilan d'ensemble .....	78
<b>TROISIÈME PARTIE. — Dépenses d'enseignement, impôts et revenus .....</b>	<b>88</b>
1. Dépenses d'enseignement et impôts .....	88
2. Dépenses d'enseignement et revenus primaires des ménages .....	93
CONCLUSION .....	97
ANNEXE .....	101

La présente étude se situe dans le cadre des travaux poursuivis au C.R.E.D.O.C. sur la « redistribution des revenus », l'objectif principal étant l'élaboration et la présentation d'un bilan chiffré global de l'ensemble des flux redistributifs affectant les revenus des ménages. Dans cette optique, un premier bilan des prélèvements et réaffectations monétaires a déjà été publié; il concernait l'année 1965 (1).

L'étude est consacrée, cette fois, non pas à un transfert monétaire, mais à un transfert en nature de type collectif : *les services d'enseignement offerts par le Ministère de l'Éducation Nationale*. L'analyse porte sur les années 1965 et 1970. Le principe général en est le suivant : les services d'enseignement étant consommés individuellement, on se propose d'apprécier, en termes monétaires, l'importance relative de l'utilisation des services par les différents groupes sociaux; pour ce faire, on pose que la valeur des « avantages » dont bénéficient les usagers de l'École est égale aux coûts supportés par l'État — ou plutôt le Ministère de l'Éducation Nationale — pour en assurer le fonctionnement (évaluation au coût des facteurs). Le travail se résume alors à ventiler entre diverses catégories significatives de ménages les dépenses budgétaires engagées chaque année par le Ministère de l'Éducation Nationale, cette répartition s'effectuant au prorata des parts respectives de chaque catégorie dans la « consommation » des services d'enseignement (2). Ainsi, les parts perçues par les différentes catégories sociales seront d'autant plus importantes que les enfants issus de ces catégories seront plus nombreux dans les différentes filières de scolarité et que le coût budgétaire de chacune de ces filières sera plus élevé.

Ce ne sont donc pas les avantages de l'enseignement au sens strict qui sont analysés ici. Pour évaluer les avantages propres au système éducatif, il faudrait sans doute sortir de l'optique volontairement limitée de nos calculs pour considérer l'Éducation, non comme une consommation, mais comme un investissement dont les effets s'accumulent tout au long de la formation de l'individu (3). Dans cette dernière optique, la dépense engagée n'est qu'un « input », dont on aurait tort de considérer qu'il représente, en tant que tel, la totalité des avantages que les individus tirent de l'enseignement. En effet, l'accumulation de consommations « intermédiaires » de services collectifs d'enseignement contribue à conférer aux usagers de l'École un « capital éducation » dont le rendement, tiré de l'offre de ce capital sur le(s) marché(s) du travail, constitue un avantage « induit » supplémentaire, différent — mais complémentaire — de l'input pris en compte. Cependant, seule une analyse « à court terme » (annuelle) reste compatible avec le cadre annuel de l'étude de la

---

(1) A. FOULON, G. HATCHUEL et P. KENDE, *Un premier bilan de la redistribution des revenus en France; les impôts et cotisations sociales à la charge des ménages en 1965*. Consommation, n° 4, 1973.

(2) Le terme de « consommation » est employé ici au sens de l'utilisation des ressources.

(3) Voir, entre autres, G. BECKER, *Human Capital*, N.B.E.R., Columbia University Press, New York, 1964; J. MINCER, *The Distribution of labor incomes: a survey, with special reference to the human capital approach*, *Journal of Economics Literature*, VIII, n° 1, mars 1970; L. LEVY-GARBOUA, *Une analyse économique de la distribution des revenus individuels*, Thèse pour le Doctorat de Sciences économiques, Paris 1, décembre 1972.

redistribution : l'utilisation des services offerts y est alors considérée, non pas comme un acte de consommation « intermédiaire », mais comme un acte de consommation finale. La présente étude a donc pour seul et unique objet « l'input collectif » que constituent, chaque année, les dépenses d'enseignement et sa répartition entre les utilisateurs. Les avantages ainsi affectés (1) sont strictement budgétaires et aucune hypothèse n'est faite quant au rapport qui pourrait exister entre la valeur de cet « avantage » et les bénéfices à long terme de la formation acquise.

Une telle analyse, conventionnellement limitée, présente un double intérêt :

- elle permet d'abord d'élaborer un bilan comptable des inégalités des diverses classes sociales devant les services d'enseignement. L'étude s'attachant, par ailleurs, à 2 années différentes (1965 et 1970), la constitution de tels bilans et leur comparaison permettent de juger de l'évolution du partage des services d'enseignement entre les différentes classes sociales (2);

- elle permet ensuite de mettre en évidence le rapport comptable existant, pour chaque catégorie sociale, entre l'utilisation d'un service collectif donné et son financement, les utilisateurs étant en même temps des contribuables;

L'analyse permet aussi de constater si les politiques d'aide sociale, destinées à améliorer l'équité du système, étaient efficaces ou non en 1965 et 1970, au moins en termes monétaires.

L'étude comporte trois parties :

- la première est consacrée à la présentation du cadre de l'étude et à ses implications limitatives;

- la seconde présente les principaux résultats relatifs à la répartition par C.S.P. des dépenses de l'Éducation Nationale en 1965 et 1970 (3);

- la troisième élargit l'analyse à certains aspects purement redistributifs. Il y sera examiné, notamment, dans quelles proportions ceux qui bénéficient des services d'enseignement les financent, par ailleurs, par le canal de la fiscalité.

\*  
\* \*

---

(1) On parlera d'« avantages immédiats ».

(2) L'expression « démocratisation » devra être utilisée ici avec grande prudence. Le principe de l'étude lui confère le sens suivant : tendance à l'égalisation des bénéfices budgétaires perçus par les diverses classes sociales.

(3) Les résultats obtenus pourront être ultérieurement intégrés sans modifications dans nos bilans d'ensemble de la redistribution de 1965 et 1970.

LE CADRE GÉNÉRAL DE L'ÉTUDE.  
SES LIMITES

1. LES PROBLÈMES GÉNÉRAUX  
RELATIFS A L'IMPUTATION AUX MÉNAGES  
DES SERVICES COLLECTIFS GRATUITS

Toute mesure globale de la redistribution passe par la prise en compte des biens et services collectifs gratuits que l'État met à la disposition de la collectivité. On ne saurait nier, en effet, que les réaffectations qui s'effectuent sous la forme d'une consommation collective contribuent à accroître les revenus réels des particuliers.

L'imputation aux ménages des services collectifs pose néanmoins deux types de problèmes. Nous les rappellerons ici brièvement.

**1.1.** Le premier concerne les possibilités « objectives » d'identification des bénéficiaires des services fournis. Plus précisément, la question posée est la suivante : est-il possible — ou mieux, est-il justifié — d'imputer à certains groupes de la population des avantages dont, théoriquement, bénéficie l'ensemble de la population ? Sa résolution — ou plutôt sa clarification — passe par le classement des services offerts en deux grandes catégories <sup>(1)</sup> :

a) les services collectifs *indivisibles* qui sont fournis globalement à l'ensemble de la collectivité nationale. Ceux-ci ne peuvent être en réalité « objectivement » <sup>(2)</sup> imputés à un quelconque individu ou groupe, puisque leur « consommation » (si ce terme a encore ici un sens) n'est pas fractionnée dans les faits, chaque citoyen bénéficiant théoriquement de la totalité du service fourni (exemple : Défense Nationale);

b) les services collectifs *divisibles*, services individualisables dans la mesure où leur « consommation » (au sens de l'appropriation des ressources publiques engagées) est effectivement fractionnée entre les différents utilisateurs. C'est dans cette seconde catégorie que se classent les services d'enseignement.

---

(1) Cf. J. DESCE, A. FOULON, *La Consommation élargie*, Consommation, n° 3, 1971, et, entre autres, G. TERNY, *Essai sur la Notion de Service collectif indivisible ou divisible*, Bulletin du C.E.P.R.E.L., n° 8, mars 1967.

(2) C'est-à-dire sans jugement de valeur. En effet, on peut toujours faire différentes hypothèses sur les bénéficiaires « particuliers » des services collectifs indivisibles. Cf. J. DESCE, A. FOULON, P. KENDE, L. LEVY-GARBOUA, *Proposition pour une Méthodologie de la Redistribution*, Consommation, n° 4, 1970. Voir également H. AARON, M. MAC GUIRE, *Public goods and income distribution*, *Econometrica*, vol. 38, n° 6, novembre 1970, pp. 907-921.

1.2. Le second problème a trait à l'évaluation des avantages collectifs ainsi réaffectés. Cette évaluation peut se faire de trois façons :

- a) par référence à des prix d'équilibre théoriquement déterminés;
- b) par référence aux prix des services, identiques ou comparables, disponibles sur le marché;
- c) par les dépenses engagées par les administrations qui produisent ces services (*évaluation au coût des facteurs*).

Nous ne reviendrons pas ici sur les motifs théoriques et pratiques pour lesquels les deux premières solutions ont été écartées<sup>(1)</sup>. Retenons seulement que l'évaluation au coût des facteurs a été adoptée d'abord par commodité, ensuite parce que cette approche permet de conserver une cohérence comptable aux flux monétaires observés : les effets redistributifs des budgets de l'État et de la Sécurité Sociale peuvent être évalués dans un même cadre comptable et sur une même période de temps. Cette méthode d'évaluation de la production des services collectifs est d'ailleurs celle adoptée par tous les comptes nationaux.

Mais, dès lors que les services gratuits rendus aux ménages sont évalués au coût des facteurs, se pose le problème des dépenses d'investissement et, donc, du coût d'usage annuel du capital public, puisque les documents administratifs ne permettent pas de l'estimer directement. En effet, l'évaluation au coût des facteurs ne comprend pas d'amortissement de la part du patrimoine public affecté à la production de services collectifs, mais inclut un total de dépenses annuelles d'investissement, représentant à la fois le capital renouvelé, les gros travaux de réparation et l'investissement net additionnel, sans qu'il soit possible de connaître la répartition entre les trois types d'investissements. Trois solutions peuvent alors être préconisées pour évaluer, dans ce contexte, la production de services collectifs :

1. ne tenir compte que des seules dépenses de fonctionnement (dépenses ordinaires) inscrites au Budget. Une telle évaluation revient, cependant, à sous-estimer la production effectivement assurée et, donc, l'avantage que retire de son utilisation l'ensemble des ménages puisqu'on suppose, ce faisant, que le coût d'usage annuel du capital public est nul;

2. tenter d'évaluer le coût d'usage annuel du capital public, et donc majorer les dépenses ordinaires budgétaires d'une estimation de l'amortissement du patrimoine public permettant d'assurer la production de services collectifs. Une telle approche, théoriquement satisfaisante, n'est cependant pas aisément réalisable; on peut en effet aboutir à différentes évaluations de l'amortissement selon les méthodes d'estimation choisies. En tout état de cause, les problèmes posés sont nombreux : quelle est la durée de vie de chacun des investissements publics, quel taux de dépréciation appliquer (amortissement linéaire ou dégressif), etc. ?

3. retenir l'ensemble des dépenses budgétaires de fonctionnement et d'investissement. Cette solution a l'avantage, sur les deux précédentes, de

---

(1) Cf. Consommation, n° 4, 1970 et n° 3, 1971, déjà cités.

respecter la cohérence comptable dont nous nous prévalions ci-dessus. Cependant, une telle approche conduit à surévaluer la production des administrations, puisqu'elle signifie implicitement que le coût d'usage annuel du capital est équivalent à la dépense annuelle d'investissement. Cette solution revient donc à supposer que les dépenses annuelles d'investissement ne comprennent pas d'investissement net, ou, exprimé autrement, qu'il n'y aurait pas d'accroissement annuel de la valeur du capital des administrations produisant des services collectifs.

Entre les trois solutions proposées, c'est évidemment l'approche intermédiaire 2 qui paraît la plus satisfaisante pour évaluer, dans le cadre général adopté, la production des administrations <sup>(1)</sup>. Cependant, sa mise en application, pour chacun des services collectifs, reste actuellement problématique. Aussi avons-nous préféré repousser à plus tard notre choix définitif. En attendant, c'est la solution 1 — qui laisse entier le problème — que nous avons *provisoirement* retenue <sup>(2)</sup>.

## 2. LE PRINCIPE GÉNÉRAL DE L'ÉTUDE. SES LIMITES

Les services d'enseignement étant « consommés » individuellement (services collectifs divisibles), les « bénéficiaires » des dépenses engagées chaque année par l'Éducation Nationale peuvent être assimilés aux utilisateurs annuels des services fournis. L'étude s'appuie sur cette assimilation : elle repose sur l'hypothèse que, chaque année, les sommes inscrites au budget du Ministère de l'Éducation Nationale sont redistribuées aux familles qui utilisent les services d'enseignement. Cette redistribution se traduit par une augmentation du revenu courant des bénéficiaires, augmentation en nature (services d'enseignement proprement dits) comme en espèces (bourses) <sup>(3)</sup>.

Ainsi, l'importance relative du bénéfice retiré par chaque famille dépendra à la fois :

— de sa propension à percevoir des produits en quantité plus élevée que les autres (nombre d'enfants plus ou moins élevé, durée des études plus ou moins longue);

— de sa propension à percevoir des produits plus ou moins coûteux (coûts budgétaires différents des diverses filières suivies).

(1) Si la solution 2 est adoptée, se posera alors le problème de la cohérence globale des flux monétaires observés dans l'étude Redistribution : en évaluant l'amortissement dans le temps des dépenses annuelles d'investissement, c'est bien évidemment le cadre budgétaire, cadre *annuel*, qui sera remis en cause.

(2) L'adoption de la solution 3 n'était pas susceptible, de toute façon, de modifier profondément les résultats de l'étude. On se reportera, à ce propos, au tableau III ci-après, qui analyse l'importance relative des dépenses de fonctionnement et d'investissement du Ministère de l'Éducation Nationale en 1965 et 1970.

(3) Les deux aspects sont d'ailleurs complémentaires. C'est bien la perception de bourses qui permet, dans certains cas, d'allonger la durée des études et donc de percevoir ce revenu en nature que constituent les services d'enseignement proprement dits.

On se propose donc d'apprécier la répartition entre groupes sociaux des dépenses publiques d'enseignement, la part perçue par chaque catégorie sociale étant directement fonction de l'utilisation, par des membres issus de cette catégorie, des services offerts.

Cette approche ne permet pas cependant d'appréhender l'ensemble des effets distributifs du budget de l'Éducation Nationale; seuls ses *effets redistributifs immédiats* sont pris en compte. Ces restrictions du champ de l'étude relèvent des implications mêmes de la notion de redistribution des revenus. L'étude de la redistribution se situe, en effet, dans le cadre d'un modèle théorique qui suppose que l'on puisse appréhender séparément une distribution primaire, qui mesure les revenus tels qu'ils découlent de la production, et une distribution secondaire opérée par un réseau de transferts, une redistribution enregistrant les modifications apportées par ces transferts aux revenus primaires, comme s'il s'agissait de deux phases indépendantes n'influant guère l'une sur l'autre <sup>(1)</sup>. Notre étude respecte ce cadre conventionnel : seule la *redistribution* opérée par les dépenses d'enseignement est analysée. Or, les dépenses budgétaires engagées chaque année par le Ministère de l'Éducation Nationale pour assurer le fonctionnement des services d'enseignement n'influent pas seulement sur la distribution secondaire des revenus, mais aussi sur leur distribution *primaire*, puisque la fourniture de tels services modifie conséquemment l'offre de travail de la période; ainsi, l'existence même de la scolarité obligatoire, l'allongement de la durée des études ont des effets nets sur le marché du travail et donc sur les revenus primaires <sup>(2)</sup>. Le principe de l'étude ne permet pas cependant l'appréciation directe de tels effets de rétroaction <sup>(3)</sup>.

Selon le même principe, les caractéristiques d'investissement humain que possède l'enseignement sont aussi exclues de l'analyse. Elles nécessiteraient d'ailleurs de prendre en compte les effets distributifs futurs de dépenses *annuelles* d'enseignement alors que la part due à l'éducation dans les revenus futurs individuels ne dépendra pas uniquement des dépenses publiques d'enseignement engagées une certaine année, mais de la *totalité* des dépenses (publiques comme privées) engagées *chaque année* pour financer, dans leur durée, les études

(1) Plus exactement, on admet bien que, dans la période annuelle considérée, les revenus secondaires dépendent des revenus primaires mais on nie, conventionnellement, l'inverse.

(2) Les enfants utilisateurs des services d'enseignement ne sont d'ailleurs pas les seuls à être concernés ici; leurs parents le sont aussi : il est certain, en effet, que pour permettre à leurs enfants de suivre des études plus longues, certains parents accroissent sensiblement leur offre de travail. De même, le développement des écoles maternelles et élémentaires permet à certaines mères de familles, en les « libérant » de leurs enfants, de prendre un emploi rémunéré.

(3) Il est sûr que l'évaluation que l'on peut faire de la distribution primaire des revenus une certaine année tient compte *à la fois* des effets des dépenses d'enseignement des périodes précédentes et de celles qui sont effectuées dans la période même. Cependant, ce que nous voulons souligner, c'est que le principe d'étude proposé ne permet pas de distinguer, dans l'évaluation de la distribution primaire obtenue, les *effets propres* aux services d'enseignement. Une étude complète des effets distributifs du budget de l'Éducation Nationale nécessiterait pourtant de prendre en compte sa double action : action sur les revenus primaires, action sur les revenus déjà formés. Seule la deuxième phase est ici étudiée.

complètes de chaque individu <sup>(1)</sup>. Une telle prise en compte sort manifestement du cadre conventionnel de l'étude de la redistribution <sup>(2)</sup>.

### 3. LES MÉTHODES. LE CADRE D'ANALYSE

Deux étapes de travail étaient nécessaires à la réalisation de notre objectif de répartition, par catégorie sociale, des crédits budgétaires du Ministère de l'Éducation Nationale (dépenses d'investissement exclues) :

a) la première étape concernait la détermination des masses budgétaires relatives à chacune des filières d'enseignement. Le principe général de notre recherche nécessitait, en effet, de donner à chacune de ces filières un poids proportionnel à son coût économique (coûts d'utilisation du capital non compris). Nous limitant aux actions éducatives du seul Ministère de l'Éducation Nationale (cf. Deuxième Partie, § 1), ce travail se résumait à ventiler l'ensemble des dépenses budgétaires de ce ministère entre ses différents services. Un tel travail ayant déjà été effectué par L. Lévy-Garboua, ce sont ses évaluations que nous avons utilisées <sup>(3)</sup>. Elles nous ont permis d'étudier séparément dix-huit filières d'enseignement <sup>(4)</sup>;

b) la deuxième phase du travail concernait la ventilation proprement dite des dépenses de chaque service — ou de chaque filière — entre les différentes catégories utilisatrices de ces services <sup>(5)</sup>. Effectuer une telle ventilation nécessitait, évidemment, de pouvoir repérer, pour chaque service budgétisé

---

(1) Cf. note (3) page précédente.

(2) Le principe même de notre répartition par C.S.P. serait d'ailleurs modifié par une telle prise en compte. En effet, en répartissant les dépenses annuelles du Ministère de l'Éducation Nationale entre les différentes C.S.P. dont sont issus les enfants bénéficiant des services offerts, on suppose implicitement que les crédits perçus correspondent aux sommes que les parents auraient dû verser, l'année considérée, pour l'éducation de leurs enfants (en plus des dépenses privées effectivement engagées). Notre méthode consiste, en effet, à affecter les crédits budgétaires de l'Éducation Nationale, non aux enfants eux-mêmes, mais à leurs parents (le plus souvent le père), et à les répartir selon la C.S.P. du chef du ménage dont font partie les parents concernés. Cette méthode n'aurait plus de signification si l'on se proposait d'élargir l'étude aux caractéristiques d'investissement humain de l'Éducation. En effet, dans ce cas, les avantages dont bénéficient les individus grâce à la formation et aux diplômes acquis (ce qui correspond en quelque sorte au rendement pour l'individu de l'ensemble des dépenses ayant permis de financer ses études) ne seraient plus à affecter aux parents de ces individus, mais aux bénéficiaires eux-mêmes, puisque l'évaluation de tels avantages ne sera possible, en tout état de cause, que lorsque les individus considérés seront effectivement entrés dans la vie active. Ce ne serait donc plus à la C.S.P. des parents mais à celle des bénéficiaires eux-mêmes (leurs enfants) qu'il conviendrait alors de s'attacher.

(3) *Budget de l'Éducation Nationale et redistribution des revenus entre 1965 et 1969*, rapport C.R.E.D.O.C. ronéoté, octobre 1973.

(4) Cf. tableaux I et II ci-après.

(5) Pour cela, on a fait l'hypothèse que chaque utilisateur bénéficiait, au niveau de chaque filière, d'une part monétaire égale. Ce faisant, on exclut de l'étude les problèmes relevant de différences de qualité des services offerts (exemple : classes surchargées différemment selon leur localisation géographique et donc bénéfice moindre pour les catégories sociales fréquentant en majorité de telles classes, valeur différente — différences réelles ou subjectives ? — des enseignements selon les universités, etc.).

discerné dans l'étude, les catégories sociales « consommatrices » ou, plus exactement, l'origine sociale des enfants « consommateurs ». Un certain nombre de données statistiques du Ministère de l'Éducation Nationale le permettait, du moins partiellement (1). Cependant, ces statistiques imposaient que les groupes sociaux étudiés soient déterminés selon le critère de la catégorie socio-professionnelle du chef de famille. Or, notre étude poursuivait un objectif bien précis : celui de prendre en compte les services d'enseignement dans nos bilans d'ensemble de la redistribution. Les critères de partage de la population ne pouvaient donc pas être différents de ceux utilisés dans ces bilans : l'unité *ménage* et le critère de la *C.S.P. du chef de ménage*, dans la nouvelle nomenclature de l'I.N.S.E.E. (2), s'imposaient.

Deux étapes furent, de ce fait, nécessaires à l'aboutissement de notre travail :

- dans un premier temps, on a déterminé des données par *famille* (3);
- dans une seconde phase, on les a ajustées pour qu'elles puissent s'appliquer aux *ménages*.

Ce sont les résultats détaillés du recensement de 1968 qui ont permis cet ajustement. On trouvera, dans le rapport complet de l'auteur (4), un exposé précis du cheminement et des méthodes utilisées.

Nous ne présentons ici que les *résultats par ménage*. Le cadre général dans lequel nous nous situons en explique les raisons. Certes, on admet sans difficulté que, pour une analyse explicative de l'enseignement, la notion de famille est plus significative que la notion de ménage (5). Cependant, le principe même de la mesure proposée enlève tout caractère explicatif à l'étude; en effet, le bilan comptable auquel nous aboutissons n'est que la traduction d'un constat : il ne fait que *décrire* la situation relative, à un moment donné, des diverses classes sociales devant l'enseignement, l'unité monétaire permettant une vue d'ensemble cohérente et globale de la totalité du système (6).

Dans ce contexte, la notion de ménage paraît plus utile que la notion de famille; elle permet de comparer directement les résultats obtenus avec d'autres grandeurs significatives du niveau de vie des particuliers : revenus, impôts, prestations sociales, etc.

---

(1) Les lacunes statistiques sont nombreuses. En particulier, elles sont totales ou presque pour les enseignements préscolaire et élémentaire, ainsi que pour l'enseignement privé.

(2) Cette nomenclature est celle retenue pour les enquêtes-revenus de l'I.N.S.E.E., qui servent de base à nos bilans. Elle sépare strictement les salariés des non-salariés.

(3) L. LÉVY-GARBOUA avait déjà abouti à une telle détermination (cf. Rapport C.R.E.D.O.C. déjà cité). Nous avons cependant remis en cause ses méthodes d'évaluation de la répartition par catégorie sociale des effectifs de l'enseignement primaire. Vu l'importance des masses budgétaires concernées, les résultats finals en sont nettement modifiés.

(4) G. HATCHUEL, *Les bénéficiaires des dépenses de l'Éducation Nationale en 1965 et 1970*. Rapport C.R.E.D.O.C. ronéoté, juin 1976.

(5) Sur les notions démographiques de famille et de ménage, voir le volume *Ménages-Familles* du recensement général de la population (1968), publié par l'I.N.S.E.E.

(6) Mis à part les problèmes de qualité des services offerts.

## DEUXIÈME PARTIE

### LA DISTRIBUTION SOCIALE DES DÉPENSES DE L'ÉDUCATION NATIONALE EN 1965 ET 1970

Nous procéderons en deux temps.

Dans une première section seront analysées les masses budgétaires concernées (dépenses ordinaires du Ministère de l'Éducation Nationale) et leur évolution entre 1965 et 1970. Ainsi seront mis en évidence les différents services budgétisés pris en compte dans l'étude et leur importance relative.

Dans une seconde section, nous commenterons les principaux résultats relatifs à la répartition par C.S.P. des masses budgétaires étudiées; l'aboutissement en sera la présentation d'un bilan comptable des inégalités, appréciées en termes monétaires, des diverses classes sociales devant l'enseignement en 1965 et 1970.

#### 1. LES MASSES BUDGÉTAIRES ÉTUDIÉES

Les tableaux I et II ci-après présentent, pour 1965 et 1970, la ventilation des crédits budgétaires du Ministère de l'Éducation Nationale entre ses différents services. Seules sont prises en compte les *dépenses ordinaires*; elles comprennent <sup>(1)</sup> :

- les dépenses de personnel;
- les dépenses de fonctionnement (y compris les dépenses de matériel);
- les dépenses d'aide sociale (prestations en espèces et en nature).

Remarquons que les sommes ventilées correspondent aux *crédits votés*, et non aux dépenses effectives; en effet, les ventilations budgétaires des dépenses effectives ne sont pas assez précises et détaillées pour permettre une telle présentation <sup>(2)</sup>.

L'ensemble des crédits ainsi répartis n'a cependant pu être pris en compte. L'enseignement primaire spécial, ainsi que les « autres actions éducatives » (Écoles Normales Primaires, Conservatoire National des Arts et Métiers, etc.), *statistiquement non divisibles*, ont été exclus de l'étude. Il en est de même de la recherche et des dépenses dites d'Administration Centrale que nous avons considérées comme *indivisibles*. Ce sont, au total, pour 1965 et 1970, des

---

(1) Pour toutes précisions concernant les méthodes de ventilation et d'évaluation, on se référera à l'étude de L. LÉVY-GARBOUA, rapport C.R.E.D.O.C. précité, d'où est issu le tableau I. Le tableau II nous a été communiqué directement par l'auteur.

(2) La substitution des crédits votés aux dépenses effectives n'apporterait que des modifications minimales à nos résultats. Cf. L. LÉVY-GARBOUA, Rapport précité.

**TABEAU I**  
**Ventilation, entre les différents services, des crédits votés**  
**(dépenses ordinaires) du budget de l'Éducation Nationale (1965) (1)**

(En milliers de Francs)

		Personnel	Fonctionnement	Aide Sociale	Dépenses Ordinaires
		1	2	3	1 + 2 + 3
Primaire public et privé	Pré-scolaire	652.422	65.793	984	719.199
	Élémentaire	3.686.172	235.628	25.637	3.947.437
	Spécial*	135.377	9.538	3.559	148.474
<b>Σ Enseignement primaire, public et privé</b>		<b>4.473.971</b>	<b>310.959</b>	<b>30.180</b>	<b>4.815.110</b>
Secondaire public	1er cycle	Lycées - C.E.S.	1.240.408	77.500	}
		C.E.G.	644.717	45.500	
	2ème cycle	Général	714.918	39.000	
		Technique long	279.197	22.000	
	Technique court	615.139	117.000		
<b>Σ Enseignement secondaire public</b>		<b>3.494.379</b>	<b>301.000</b>	}	<b>4.844.682</b>
<b>Σ Enseignement secondaire privé</b>		<b>367.669</b>	<b>31.809</b>		
Supérieur public et privé	Universités (part imputée aux étudiants français)	Droit - Sc. Éco.	66.530	16.293	}
		Lettres	144.661	22.143	
		Sciences	299.978	95.740	
		Médecine, Dent. Pharmacie	100.422	46.846	
		31.712	14.793		
	I.U.T.	—	—		
	Écoles d'Ingénieurs (2)	48.483	—		
E.N.S. - E.N.S.E.T.	58.948	—			
Grands Établissements (3)	38.905	10.058	}	<b>1.445.917</b>	
I.P.E.S.	—	—			
<b>Σ Enseignement supérieur public et privé</b>		<b>995.512</b>	<b>450.405</b>		
Autres actions éducatives	E.N.P.*	153.508	—	34.242	187.750
	C.N.A.M.*	11.470	—	—	11.470
	Autres*	196.531	—	3.058	199.589
	Étranger*	139.593	—	7.001	146.594
Recherche*	312.808	261.968	—	—	574.776
Administration Centrale*	307.019	—	—	—	307.019
Ajustement	—	—	—	—	—
<b>TOTAL des Dépenses Ordinaires</b>					<b>12.532.907</b>

Source : L. LÉVY-GARBOUA, Rapport précité.

(1) Les sommes correspondant aux lignes marquées d'un astérisque n'ont pas été ventilées entre les ménages.

(2) Écoles Centrales de Paris et Lyon, I.N.S.A., E.N.I., E.N.I.A.M., etc.

(3) Collège de France, École pratique des Hautes Études, Institut de France, Fondation nationale des Sciences politiques, Institut national pour la Formation des Adultes, etc.

TABLEAU II

**Ventilation, entre les différents services, des crédits votés  
(dépenses ordinaires) du budget de l'Éducation Nationale (1970) <sup>(1)</sup>**

(En milliers de Francs)

		Personnel	Fonctionnement	Aide Sociale	Dépenses Ordinaires	
		1	2	3	1 + 2 + 3	
Primaire public et privé	Préscolaire	1.201.895	90.015	2.795	1.294.705	
	Elémentaire	4.958.377	269.943	45.354	5.273.674	
	Spécial*	446.875	34.051	16.332	497.258	
<b>Σ Enseignement primaire, public et privé</b>		<b>6.607.147</b>	<b>394.009</b>	<b>64.481</b>	<b>7.065.637</b>	
Secondaire public	1er cycle	Lycées - C.E.S.	3.038.199	178.749	} 561.595	} 4.628.534
		C.E.G.	802.761	47.230		
	2ème cycle	Général	1.348.553	52.791	193.665	1.595.009
		Technique long	1.003.105	67.543	86.085	1.156.733
	Technique court	1.221.241	245.960	188.286	1.655.487	
<b>Σ Enseignement secondaire public</b>		<b>7.413.859</b>	<b>592.273</b>	<b>1.029.631</b>	<b>9.035.763</b>	
<b>Σ Enseignement secondaire privé</b>		<b>531.656</b>	<b>129.099</b>	<b>90.416</b>	<b>751.171</b>	
Supérieur public et privé	Universités (part imputée aux étudiants français)	Droit - Sc. Éco.	119.113	39.342	} 665.157	} 3.196.910
		Lettres	372.621	74.392		
		Sciences	586.210	176.521		
		Médecine, Dentaire	340.242	121.299		
		Pharmacie	68.703	24.493		
		I.U.T.	168.671	47.326		
		Écoles d'Ingénieurs (2)	51.595	22.170		
		E.N.S. - E.N.S.E.T.	87.442	10.867		
	Grands Établissements (3)	62.382	22.592			
	I.P.E.S.	-	-	135.772		
<b>Σ Enseignement supérieur public et privé</b>		<b>1.856.979</b>	<b>539.002</b>	<b>800.929</b>	<b>3.196.910</b>	
Autres actions éducatives	E.N.P.*	298.692	15.085	31.802	345.579	
	C.N.A.M.*	12.344	8.232	-	20.576	
	Autres*	345.981	8.518	288	354.787	
	Étranger*	103.228	73.031	11.146	187.405	
Recherche*		537.323	403.772	-	941.055	
Administration Centrale*		485.483	117.149	-	602.632	
Ajustement					- 20.296	
<b>TOTAL des Dépenses Ordinaires</b>					<b>22.481.259</b>	

Source : L. LÉVY-GARBOUA.

(1) Les sommes correspondant aux lignes marquées d'un astérisque n'ont pas été ventilées entre les ménages.

(2) et (3) Cf. notes similaires du tableau I.

montants s'élevant respectivement à 10 957 et 19 552 millions de francs qui ont été affectés aux ménages et répartis par catégorie socio-professionnelle. Le tableau III ci-dessous permet d'apprécier l'importance des masses étudiées par rapport, d'une part, aux crédits budgétaires totaux du Ministère de l'Éducation Nationale, d'autre part, au budget général de l'État en 1965 et 1970.

TABLEAU III  
L'importance budgétaire des masses étudiées (1)  
(1965 et 1970)

CREDITS VOTES	1965	1970
Montants pris en compte (A) . . . . .	10.957	19.552
Total des Dépenses Ordinaires du Ministère de l'Éducation Nationale (B) . . . . .	12.533	22.481
Dépenses d'Équipement (Crédits de paiement) (C) . . . . .	2.545	3.625
Total des Crédits Budgétaires du Ministère de l'Éducation Nationale (B + C) . . . . .	15.078	26.106
Budget Général de l'Etat (D) . . . . .	92.336	154.422
A/B . . . . .	87,4 %	87,0 %
A/(B + C) . . . . .	72,7 %	74,9 %
A/D . . . . .	11,9 %	12,7 %

On y constate que les montants pris en compte représentaient, en 1965 comme en 1970, 87 % du total des dépenses ordinaires du Ministère de l'Éducation Nationale. Ainsi, en tenant compte des crédits de paiement, c'est près des trois quarts des crédits budgétaires totaux de l'Éducation Nationale qui ont pu être ventilés entre les ménages. Les sommes prises en considération sont donc importantes; elles représentaient respectivement 11,9 et 12,7 % du budget général de l'État en 1965 et 1970.

Cependant, les sommes analysées ne recouvrent pas l'ensemble des dépenses d'enseignement. L'Éducation Nationale, on le sait, n'a pas, en France, le monopole des actions éducatives. Les collectivités locales et plusieurs ministères (Agriculture, Jeunesse et Sports, Armée et Défense Nationale, Santé, etc.) affectent aussi une part de leur propre budget à l'éducation et à la formation. Néanmoins, il est actuellement bien malaisé de déterminer avec précision les sommes concernées. Il ne nous a donc pas été possible de les prendre en compte. Le tableau IV ci-contre permet néanmoins de se faire une idée sur l'ordre d'importance des dépenses qui nous échappent (2) : en 1971, le Ministère de l'Éducation Nationale finançait au total 86,5 % des dépenses d'enseignement

(1) D'après les tableaux I et II et Statistiques des enseignements, n° 1-1 (1969-1970).

(2) Ce tableau concerne l'année 1971. En effet, il est actuellement impossible d'élaborer, compte tenu des données disponibles, des tableaux similaires pour les années 1965 et 1970.

(public et privé), les collectivités locales 8,8 % (avec une « pointe » dans l'enseignement primaire public : plus de 20 %), les autres ministères 4,7 %.

Ainsi, sur la base du tableau IV, et en admettant que les pourcentages de 1970 étaient identiques à ceux de 1971, on peut considérer qu'en prenant en compte 87 % des dépenses ordinaires du Ministère de l'Éducation Nationale,

TABLEAU IV  
Origine du financement, par niveau,  
des établissements d'enseignement public et privé (1971) <sup>(1)</sup>

(en %)

Origine du Financement Niveaux	Éducation Nationale et Universités	Agriculture	Jeunesse et Sports	Autres Ministères	Collectivités Locales	TOTAL
<i>ENSEIGNEMENT PUBLIC</i> . . . . .	85,8	1,6	2,1	0,9	9,6	100,0
* 1er Degré . . . . .	79,8	—	—	—	20,2	100,0
* 2ème Degré Général, Technique et Agricole	88,4	2,5	3,7	0,6	4,8	100,0
* Supérieur . . . . .	90,6	2,6	1,7	4,2	0,9	100,0
<i>ENSEIGNEMENT PRIVÉ</i> . . . . .	93,3	4,4	—	0,6	1,7	100,0
TOTAL ENSEIGNEMENT PUBLIC ET PRIVÉ	86,5	1,9	1,9	0,9	8,8	100,0

c'est environ 75 % du total des dépenses courantes d'enseignement qui ont pu être affectés aux ménages et répartis par catégorie socio-professionnelle.

Le tableau V présente par ailleurs l'évolution, entre 1965 et 1970, de la structure, par filière, des crédits budgétaires étudiés. Il permet de mettre en évidence quelques-uns des faits marquants de l'évolution de l'Éducation Nationale entre ces 2 années : la prolongation de la scolarité obligatoire de 14 à 16 ans — soit désormais à la fin du premier cycle secondaire <sup>(2)</sup> —, la réforme du premier cycle, la construction des C.E.S., le développement du second cycle technique, la création des I.U.T. ont été à l'origine des principales modifications budgétaires. Par contre-coup, l'évolution a surtout été défavorable à l'enseignement primaire. Plus précisément, la part relative de l'enseignement élémentaire est passée, dans la période, de 35,9 à 26,8 %, soit une diminution

(1) Voir *Compte Économique de l'Éducation et des Formations, Chiffrage expérimental pour 1971*, DT n° 80, septembre 1975, Service Central des Statistiques et Sondages du Ministère de l'Éducation Nationale. Les charges communes à tous les ministères, non réparties, n'ont pas été prises en compte dans ce tableau, les dépenses de formation professionnelle non plus.

(2) Du moins en théorie, c'est-à-dire sans tenir compte des retards scolaires dus aux redoublements. Ce point n'est évidemment pas négligeable pour les catégories défavorisées, on le verra ultérieurement.

de 25 %. Cependant, l'enseignement primaire représentait encore, en 1970, le tiers du total des crédits étudiés.

TABLEAU V  
Les dépenses étudiées : structures comparées 1965-1970

Dépenses budgétaires prises en compte	1965 %	1970 %	Évolution 1965 - 1970 (1)
<i>Dépenses de Personnel et de Fonctionnement :</i>			
Préscolaire . . . . .	6,6	6,6	—
Élémentaire . . . . .	35,9	26,8	— 9,1
1er cycle Lycées — C.E.S. . . . .	12,0	16,5	+ 4,5
1er cycle C.E.G. . . . .	6,3	4,3	— 2,0
2ème cycle général . . . . .	6,9	7,2	+ 0,3
2ème cycle Technique long . . . . .	2,7	5,5	+ 2,8
2ème cycle Technique court . . . . .	6,7	7,5	+ 0,8
Secondaire privé . . . . .	3,6	3,4	— 0,2
Universités . . . . .	7,7	9,8	+ 2,1
I.U.T. . . . .	—	1,1	+ 1,1
Divers supérieur (2) . . . . .	1,4	1,3	— 0,1
<i>Dépenses d'Aide Sociale :</i>			
Primaire . . . . .	0,2	0,2	—
Secondaire . . . . .	5,9	5,7	— 0,2
Supérieur . . . . .	3,1	3,4	+ 0,3
I.P.E.S. . . . .	1,0	0,7	— 0,3
TOTAL . . . . .	100,0	100,0	—

De façon générale, si l'on classe l'ensemble des dépenses analysées entre, d'une part, les dépenses relatives à la scolarité obligatoire (préscolaire et élémentaire + secondaire premier cycle) (3) et, d'autre part, celles relatives à la scolarité facultative (secondaire deuxième cycle + supérieur), on constate que la scolarité obligatoire absorbait, en 1965, 66 % des dépenses prises en compte. En 1970, ce pourcentage passait à 60 %. Ainsi, c'est près des deux tiers des crédits budgétaires étudiés qui étaient, en 1965 comme en 1970, consacrés à la scolarité obligatoire. Les résultats d'ensemble de l'étude ne peuvent en être fortement influencés.

(1) Cette évolution est analysée par la simple soustraction des pourcentages correspondants (1970-1965).

(2) Écoles d'ingénieurs, E.N.S., E.N.S.E.T., Grands Établissements.

(3) Certes, l'enseignement préscolaire n'est pas vraiment obligatoire. Cependant, le principe même de nos méthodes de détermination de la répartition, par catégorie sociale, de ses effectifs revient pratiquement à le considérer comme un enseignement obligatoire (cf. G. HATCHUEL, Rapport C.R.E.D.O.C. déjà cité, pages 89 et suivantes).

## 2. LA RÉPARTITION PAR C.S.P. DES CRÉDITS BUDGÉTAIRES DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Nous étudierons successivement :

a) *Les crédits budgétaires de personnel et de fonctionnement* (ils correspondent aux dépenses relatives aux services d'enseignement proprement dits) en distinguant :

– les crédits consacrés à la *scolarité obligatoire* (§ 2.1) : enseignement préscolaire (1), enseignement élémentaire et premier cycle de l'enseignement secondaire public (2);

– les crédits consacrés à la *scolarité facultative* (§ 2.2) : deuxième cycle de l'enseignement secondaire public (2) et enseignement supérieur;

– les crédits relatifs à l'*enseignement secondaire privé* (§ 2.3) (2).

b) *Les dépenses d'aide sociale en espèces* (bourses) (§ 2.4) (3).

c) *Les résultats d'ensemble* (§ 2.5).

Pour chacun des services budgétisés étudiés sera proposée une évaluation du crédit budgétaire *moyen par ménage* perçu par chaque catégorie socio-professionnelle en 1965 et 1970. Le montant obtenu est donc, pour chaque C.S.P., la traduction d'une moyenne entre, aux deux extrêmes, des ménages d'une seule personne qui, n'ayant pas d'enfant, ne tirent aucun bénéfice immédiat des dépenses d'enseignement engagées par le Ministère de l'Éducation Nationale et des ménages constitués de plusieurs familles, comprenant elles-mêmes plusieurs enfants étudiants ou élèves, et pour lesquels le crédit budgétaire perçu est très important. Le montant obtenu ne représente donc pas le crédit budgétaire moyen perçu par un enfant étudiant ou élève de chaque C.S.P., mais le *crédit budgétaire moyen perçu par un ménage de chaque C.S.P.* Ce montant tient compte indirectement du *nombre moyen* d'enfants entrant dans la composition des ménages de chaque C.S.P. en 1965 et 1970 (4).

(1) Cf. note (3), page précédente.

(2) Il nous a semblé préférable d'analyser séparément l'enseignement secondaire privé et l'enseignement secondaire public. Les méthodes de détermination de l'origine sociale des effectifs de l'enseignement secondaire privé sont, en effet, relativement imprécises.

(3) Les rémunérations I.P.E.S. et les dépenses d'aide sociale en nature, prises en compte dans l'étude, ne seront pas détaillées ici (voir, sur ce point, le rapport complet de l'auteur, déjà cité). Elles seront néanmoins comprises dans les résultats d'ensemble.

(4) Dans ces conditions, on utilisera avec prudence, à la lecture des tableaux relatifs aux réaffectations *moyennes par ménage*, les notions de catégories « favorisées » ou « défavorisées ». En fait, dans chaque filière et pour chaque C.S.P., l'indice de la réaffectation moyenne devrait être comparé à l'indice du nombre moyen d'enfants en âge de suivre la filière considérée, pour parler en toute objectivité de catégorie favorisée ou défavorisée. Néanmoins, les données démographiques ne permettent pas une telle comparaison. Par exemple, les données précises les plus récentes sur le nombre d'enfants de chaque C.S.P. (C.S.P. du chef de ménage) concernent l'année 1968, et encore ne peut-on différencier ces enfants que selon 3 groupes d'âges : 0 à 2 ans, 3 à 6 ans, 7 à 16 ans, sans pouvoir faire de distinctions plus fines à l'intérieur de ces 3 groupes. Cette remarque prend tout son sens pour la catégorie des inactifs : ayant un nombre moyen d'enfants par ménage très faible, il n'est pas étonnant que, dans toutes les filières analysées, leur réaffectation moyenne soit nettement inférieure à la moyenne nationale.

## 2.1. Les crédits budgétaires de personnel et de fonctionnement relatifs à la scolarité obligatoire

### 2.1.1. L'enseignement primaire <sup>(1)</sup>

Le tableau VI ci-contre présente, pour l'enseignement primaire, le crédit budgétaire moyen perçu par les différentes C.S.P. de ménages en 1965 et 1970. Il permet d'analyser séparément l'enseignement préscolaire et l'enseignement élémentaire.

On constate que la réaffectation moyenne, pour l'ensemble des ménages ordinaires, s'élevait au total à 302 F par ménage en 1965. L'enseignement élémentaire y représentait, de loin, la part la plus importante : près de 85 %, soit 255 F. En 1970, la réaffectation moyenne passait à 402 F par ménage. Néanmoins, la part de l'enseignement élémentaire s'était amoindrie : elle ne représentait plus alors que 80 % du total, soit 323 F.

En 1965, pour une moyenne, toutes catégories confondues, de 302 F par ménage, la réaffectation totale d'enseignement primaire s'échelonnait entre 547 F pour un ménage de salarié agricole et 52 F pour un ménage d'inactif (écart = 1 à 10,5). En 1970, elle s'échelonnait entre 674 et 61 F pour les 2 mêmes catégories (écart = 1 à 11). Si l'on se limite aux catégories d'actifs, l'écart était de 1 à 1,9 en 1965 (entre les salariés agricoles et les employés) et de 1 à 1,6 en 1970 (entre les salariés agricoles et les industriels-gros commerçants).

La hiérarchie des C.S.P. s'est par ailleurs nettement modifiée dans la période (cf. Graphique 1, p. 66). On peut distinguer à ce propos 2 groupes de ménages :

- celui constitué de ménages pour lesquels la réaffectation moyenne a augmenté plus vite que la réaffectation moyenne de l'ensemble des catégories. Font partie de ce groupe : les ouvriers qualifiés et spécialisés, les cadres supérieurs, les cadres moyens, les employés;

- celui dont les ménages qui le constituent ont vu leur réaffectation moyenne décroître en valeur relative. Sont concernés : les salariés agricoles, les manœuvres-gens de maison, les professions libérales, les exploitants agricoles, les industriels-gros commerçants et les inactifs.

Ces résultats ne font que traduire, en règle générale, l'importance et l'évolution relatives, selon les différentes C.S.P., du nombre moyen d'enfants par ménage. Une étude particulière des enseignements préscolaire et élémentaire permet de mieux mettre en évidence ce phénomène.

#### a) L'enseignement préscolaire

Rappelons, tout d'abord, que nos méthodes de calcul reviennent à considérer l'enseignement préscolaire comme un enseignement obligatoire pour les enfants de 4 et 5 ans et pour une partie de ceux de 3 ans. Nos résultats, pour cet enseignement, ne peuvent donc que traduire l'importance relative du nombre moyen d'enfants de 3, 4 et 5 ans des ménages des diverses C.S.P. en 1965 et 1970.

(1) Y compris les classes de fin d'études.

TABLEAU VI

Les crédits budgétaires de personnel et de fonctionnement de l'enseignement primaire perçus par les diverses C.S.P. de ménages en 1965 et 1970

C.S.P. DU CHEF DE MENAGE	REAFFECTATIONS MOYENNES PAR MENAGE											
	1965						1970					
	Enseignement Précolaire (A)		Enseignement Elémentaire (1) (B)		Total Enseignement Primaire (A + B)		Enseignement Précolaire (C)		Enseignement Elémentaire (1) (D)		Total Enseignement Primaire (C + D)	
	En Francs	En Indice (2)	En Francs	En Indice (2)	En Francs	En Indice (2)	En Francs	En Indice (2)	En Francs	En Indice (2)	En Francs	En Indice (2)
0 - Exploitants agricoles . . . . .	55	118	348	137	404	134	82	104	388	120	470	117
1 - Salariés agricoles . . . . .	81	173	467	183	547	181	122	154	551	171	674	168
2 - Professions indépendantes . . . . .	50	106	320	125	370	123	82	103	376	116	458	114
<i>Dont :</i>												
- Industriels, gros commerçants . . . . .	51	109	367	144	419	139	66	83	368	114	434	108
- Artisans, petits commerçants, pêcheurs . . .	50	106	314	123	364	121	84	106	376	116	460	114
- Professions libérales . . . . .	62	134	388	152	451	149	96	121	451	140	547	136
3 - Cadres supérieurs . . . . .	61	131	322	126	382	127	107	135	489	152	596	148
4 - Cadres moyens . . . . .	58	124	265	104	323	107	113	142	403	125	516	128
5 - Employés . . . . .	39	83	247	97	285	95	78	98	364	113	443	110
6 - Ouvriers . . . . .	74	157	380	149	454	150	137	171	516	160	653	162
61 - 62 - 66. Ouvriers qualifiés, spécialisés, marins, mineurs . . . . .	74	159	377	148	451	150	142	179	526	163	668	166
63. Manœuvres, gens de maison . . . . .	71	152	396	155	467	155	105	132	456	141	561	140
7 - Inactifs . . . . .	9	18	44	17	52	17	12	15	49	15	61	15
ENSEMBLE DES MENAGES ORDINAIRES . . .	47	100	255	100	302	100	80	100	323	100	402	100

(1) Y compris les classes de fin d'études.

(2) Sur la base 100=réaffectation moyenne par ménage pour l'ensemble des catégories.

Le tableau VII ci-dessous reprend les indices de réaffectations moyennes d'enseignement préscolaire perçues par les C.S.P. de ménages en 1965 et 1970. Ces indices sont mis en parallèle avec le nombre moyen d'enfants de 3 à 6 ans des ménages des diverses C.S.P. en 1968. Les catégories y sont classées par ordre décroissant de ce nombre moyen d'enfants.

On constate que l'indice traduisant l'importance relative du nombre moyen d'enfants de 3 à 6 ans en 1968 se situe effectivement, pour chaque C.S.P. — sauf les artisans, petits commerçants —, entre les deux indices de réaffectations moyennes d'enseignement préscolaire calculés pour 1965 et 1970 <sup>(1)</sup>. L'évolution 1965-1970 ne traduit donc rien d'autre, dans le tableau VII, que l'évolution relative, dans la période, du nombre moyen d'enfants des différentes C.S.P.

TABLEAU VII

L'importance relative des crédits budgétaires de personnel et de fonctionnement de l'enseignement préscolaire perçus par les diverses C.S.P. en 1965 et 1970 <sup>(2)</sup>

(Données par Ménage)

C.S.P. DU CHEF DE MÉNAGE	Nb. moyen d'enfants de 3 à 6 ans en 1968		Crédits budgétaires d'enseignement préscolaire	
	Par Ménage	En Indice (3)	Réaffectation moyenne en indice	Réaffectation moyenne en indice
			1965	1970
Ouvriers spécialisés, qualifiés, mineurs . . . . .	0,37	174	159	179
Salariés agricoles . . . . .	0,33	157	173	154
Manœuvres, gens de maison . . .	0,29	137	152	132
Cadres moyens . . . . .	0,29	137	124	142
Cadres supérieurs . . . . .	0,28	131	131	135
Professions libérales . . . . .	0,27	126	134	121
Exploitants agricoles . . . . .	0,23	108	118	104
Artisans, petits commerçants . .	0,22	102	106	106
Employés . . . . .	0,21	97	83	98
Industriels, gros commerçants .	0,19	91	109	83
Inactifs . . . . .	0,03	16	18	15
ENSEMBLE . . . . .	0,21	100	100	100

(1) Il aurait pu se faire, cependant, qu'il n'y ait pas concordance absolue. En effet, le recensement de 1968 ne permet que de déterminer le nombre d'enfants de 3 à 6 ans inclus. Or les calculs sur l'enseignement préscolaire n'ont tenu compte que du nombre d'enfants de 3 (en partie), 4 et 5 ans.

(2) D'après le recensement de 1968 et le tableau VI, colonnes 2 et 8.

(3) Sur la base 100 = nombre moyen d'enfants pour l'ensemble des catégories.

On comprend, par ailleurs, vu leur nombre moyen d'enfants pratiquement nul – ce qui est évident puisqu'ils sont en grande majorité retraités – que la réaffectation moyenne des inactifs soit si peu élevée.

b) *Enseignement élémentaire* <sup>(1)</sup>

On peut tenter de mettre en parallèle, comme précédemment, et pour chaque C.S.P., les indices de réaffectations moyennes d'enseignement élémentaire perçus par les ménages en 1965 et 1970 et le nombre moyen d'enfants en âge de suivre l'enseignement élémentaire (cf. tableau VIII). Néanmoins, la comparaison est ici relativement malaisée. En effet, le recensement de 1968 ne nous permet que de déterminer, par C.S.P., le nombre moyen d'enfants de 7 à 16 ans en 1968. Or les enfants peuvent quitter

TABLEAU VIII

**L'importance relative des crédits budgétaires de personnel  
et de fonctionnement de l'enseignement élémentaire  
perçus par les diverses C.S.P. en 1965 et 1970** <sup>(2)</sup>

(Données par Ménage)

C.S.P. DU CHEF DE MÉNAGE	Nombre moyen d'enfants de 7 à 16 ans en 1968		Crédits budgétaires d'Enseignement élémentaire	
	Par Ménage	En Indice(3)	Réaffectation moyenne en indice	Réaffectation moyenne en indice
			1965	1970
Salariés agricoles . . . . .	0,86	166	183	171
Ouvriers spécialisés, qualifiés, mineurs . . . . .	0,80	154	148	163
Professions libérales . . . . .	0,74	142	152	140
Manœuvres, gens de maison . . .	0,72	139	155	141
Cadres supérieurs . . . . .	0,70	135	126	152
Exploitants agricoles . . . . .	0,69	134	137	120
Cadres moyens . . . . .	0,64	124	104	125
Industriels, gros commerçants . .	0,63	122	144	114
Artisans, petits commerçants . . .	0,57	110	123	116
Employés . . . . .	0,51	99	97	113
Inactifs . . . . .	0,12	23	17	15
ENSEMBLE . . . . .	0,52	100	100	100

(1) Y compris les classes de fin d'études. Notons qu'en 1965, sur 5 576 400 élèves de l'enseignement élémentaire, 704 700 suivaient les cours de fin d'études, soit près de 13 %. Le pourcentage passait à 4,1 % en 1970, soit 204 000 élèves.

(2) D'après le recensement de 1968 et le tableau VI, colonnes 4 et 10.

(3) Sur la base 100 = nombre moyen d'enfants pour l'ensemble des catégories.

l'enseignement élémentaire dès l'âge de 11 ans (s'ils rentrent à 6 ans au cours préparatoire et ne redoublent pas). A l'inverse, certains peuvent y rester jusqu'à 16 ans : ils suivent alors les classes de fin d'études première année ou deuxième année. La comparaison est donc plus complexe que précédemment puisque l'origine sociale des enfants influe fortement sur l'âge auquel ils quittent l'enseignement élémentaire.

D'une façon générale, deux effets se cumulent pour expliquer les positions relatives des diverses classes sociales devant l'enseignement élémentaire :

- le nombre moyen d'enfants de 6 à environ 13 ou 14 ans par ménage (on peut considérer que la première colonne du tableau VIII en est un indicateur);
- les taux relatifs de redoublement qui sont, on le sait, très différents selon les C.S.P. (en règle générale, ce sont les enfants des catégories les moins privilégiées qui redoublent relativement le plus).

Ainsi, le tableau VIII permet de noter que l'effet des taux de redoublement élevés semble être relativement marquant pour les enfants issus des ménages de salariés agricoles, artisans-petits commerçants et manœuvres-gens de maison. En effet, pour ces catégories, l'indice traduisant l'importance relative selon les C.S.P. du nombre moyen d'enfants de 7 à 16 ans en 1968 est inférieur, à la fois, à l'indice de la réaffectation moyenne de 1965 et à celui de la réaffectation moyenne de 1970 (1).

On constate, par ailleurs, que les évolutions entre 1965 et 1970 des indices du tableau VIII, relatifs à l'enseignement élémentaire, sont, pour chaque C.S.P., très proches de celles déjà mises en évidence au niveau de l'enseignement préscolaire (tableau VII); c'est que les unes et les autres traduisent un même phénomène : l'évolution relative selon les C.S.P. du nombre moyen d'enfants entre 1965 et 1970. Il est donc logique de trouver une concordance entre les deux résultats.

Le sens de ces évolutions s'inverse si l'on compare, par ailleurs, cette fois sur une même année (1965 ou 1970), l'évolution des indices relatifs successivement à l'enseignement préscolaire et à l'enseignement élémentaire (cf. tableau VI). Ainsi, si l'on se réfère aux catégories pour lesquelles le nombre moyen d'enfants a diminué en valeur relative entre 1965 et 1970 (manœuvres-gens de maison, salariés agricoles ou industriels-gros commerçants par exemple), on constate qu'en passant de l'enseignement préscolaire à l'enseignement élémentaire une même année, l'indice de la réaffectation moyenne par ménage *augmente*. L'effet est simple à expliquer : les enfants étant plus vieux dans l'enseignement élémentaire que dans l'enseignement préscolaire, il y a, pour une catégorie pour laquelle le nombre moyen d'enfants diminue dans le temps en valeur relative, relativement plus d'enfants dans l'enseignement élémentaire que dans l'enseignement préscolaire (2).

(1) Cela traduit aussi pour les salariés agricoles et les manœuvres-gens de maison une certaine *sur-représentation* relative dans les classes de fin d'études primaires.

(2) Cet effet peut évidemment être plus ou moins accentué par les taux relatifs de redoublement des diverses C.S.P., comme par une représentation plus ou moins importante des différentes catégories sociales dans les classes de fin d'études.

### 2.1.2. *Le premier cycle de l'enseignement secondaire public.*

Le tableau IX ci-après présente, pour le premier cycle de l'enseignement secondaire public, les crédits budgétaires moyens perçus par les diverses C.S.P. de ménages en 1965 et 1970. Il permet de distinguer le premier cycle des lycées et C.E.S. du premier cycle des C.E.G.

On y constate que le crédit budgétaire moyen total s'élevait, pour l'ensemble des catégories, à 131 F par ménage en 1965 et à 251 F en 1970. La part des lycées et C.E.S. y représentait 65,7 % (86 F par ménage) en 1965 et 78,9 % (198 F) en 1970, soit une augmentation relative entre les 2 années d'environ 20 %; le développement des C.E.S. dans la période en constitue la principale explication.

Le crédit budgétaire moyen total s'échelonnait, en 1965, entre 667 F par ménage pour les professions libérales et 18 F pour les inactifs (écart = 1 à 37). En 1970, pour les deux mêmes catégories, l'éventail allait de 1 122 à 69 F par ménage (écart = 1 à 16). Si l'on se limite aux catégories d'actifs, les écarts étaient de 1 à 7 en 1965 (entre les professions libérales et les manœuvres-gens de maison) et de 1 à 5 en 1970 (entre les professions libérales et les employés).

Le graphique 2, page 66, permet de mettre en évidence l'évolution relative des crédits budgétaires moyens perçus par les diverses catégories sociales entre 1965 et 1970. On y distingue deux groupes :

- les ménages dont la réaffectation moyenne a, dans la période, augmenté plus vite que la réaffectation moyenne de l'ensemble des catégories. Sont concernés : les salariés agricoles, les ouvriers qualifiés et spécialisés, les manœuvres-gens de maison, les inactifs <sup>(1)</sup> et les exploitants agricoles <sup>(2)</sup>;
- les ménages dont la réaffectation moyenne a, au contraire, décliné en valeur relative : toutes les autres catégories de ménages sont ici concernées. *On relève surtout le recul très important des industriels-gros commerçants, des employés, et, d'une façon plus atténuée, celui des artisans et petits commerçants.*

L'explication tient essentiellement à la mise en application, en 1967, des mesures relatives à la prolongation de la scolarité obligatoire de 14 à 16 ans. Cette mesure, combinée à l'importance relative, en 1965 et 1970, du nombre moyen d'enfants par ménage, conduit en effet à des mouvements de forte amplitude (cf. graphique 2) pour les catégories sociales dont le nombre moyen d'enfants est, soit peu élevé, soit, au contraire, fort élevé. Ainsi, la prolongation de la scolarité obligatoire exerce surtout une influence importante sur les enfants

(1) Les évolutions concernant la catégorie des inactifs ne sont guère significatives. En effet, la catégorie « Inactifs » de nos tableaux correspond, en fait, à une catégorie « fourre-tout » des statistiques du Ministère de l'Éducation Nationale qui mêle les « inactifs », les « sans-profession » et les « catégories non mentionnées ». En tout état de cause, le montant affecté aux inactifs est probablement surévalué dans nos tableaux. Remarquons que, de toutes façons, ce montant est déjà extrêmement faible.

(2) On remarque que le montant affecté aux exploitants agricoles reste assez faible, compte tenu de leur nombre moyen d'enfants, supérieur, par exemple, à celui des cadres moyens. C'est que les exploitants agricoles sont les plus forts demandeurs des enseignements privé et agricole, qui ne sont pas pris en compte ici.

TABLEAU IX

Les crédits budgétaires de personnel et de fonctionnement du premier cycle  
de l'enseignement secondaire public perçus par les diverses C.S.P. de ménages en 1965 et 1970 (1)

C.S.P. DU CHEF DE MENAGE	REAFFECTATIONS MOYENNES PAR MENAGE							
	1965				1970			
	1er Cycle Lycées- C.E.S. (A) En Francs	1er Cycle C.E.G. (B) En Francs	Total 1er Cycle (A + B)		1er Cycle Lycées- C.E.S. (C) En Francs	1er Cycle C.E.G. (D) En Francs	Total 1er Cycle (C + D)	
			En Francs	En Indice (2)			En Francs	En Indice (2)
0 - Exploitants agricoles . . . . .	61	52	112	86	157	87	244	97
1 - Salariés agricoles . . . . .	47	53	100	77	258	173	431	172
2 - Professions indépendantes . . . . .	162	64	226	173	265	58	322	128
<i>Dont :</i>								
- Industriels, gros commerçants . . . . .	191	58	249	190	214	28	241	96
- Artisans, petits commerçants, pêcheurs . . . . .	115	65	179	137	193	63	256	102
- Professions libérales . . . . .	589	79	667	511	1.051	71	1.122	447
3 - Cadres supérieurs . . . . .	231	25	256	196	404	22	426	170
4 - Cadres moyens . . . . .	161	64	225	172	350	60	410	163
5 - Employés . . . . .	148	75	223	171	188	35	223	89
6 - Ouvriers . . . . .	65	57	123	94	258	87	345	137
61 - 62 - 66. Ouvriers qualifiés, spécialisés, marins, mineurs . . . . .	69	60	129	99	258	85	343	137
63. Manœuvres, gens de maison . . . . .	48	47	94	72	257	98	355	142
7 - Inactifs . . . . .	12	6	18	14	52	17	69	28
ENSEMBLE DES MENAGES ORDINAIRES . . . . .	86	45	131	100	198	52	251	100

(1) Pour les crédits destinés à l'enseignement secondaire privé, voir tableau XV.

(2) Sur la base 100 = réaffectation moyenne par ménage pour l'ensemble des catégories.

issus des catégories défavorisées en terme de revenus qui, le plus souvent, entrent dans la vie active le plus tôt possible. Or ce sont ces catégories (ouvriers qualifiés et spécialisés, salariés agricoles, manœuvres-gens de maison) qui ont relativement le plus grand nombre d'enfants par ménage (cf. colonne 1 du tableau VIII). La prolongation de la scolarité obligatoire explique ainsi l'amélioration relative très rapide des positions des catégories d'ouvriers et de salariés agricoles (cf. graphique 2 et tableau X).

C'est dans cette même mesure qu'il faut chercher l'explication du recul relatif très important des catégories : industriels-gros commerçants, employés et artisans-petits commerçants. Relativement peu touchées par la prolongation de la scolarité obligatoire, ces catégories ont un nombre moyen d'enfants relativement peu élevé. Leur position relative a donc changé à la suite de l'amélioration des positions relatives des catégories d'ouvriers et salariés agricoles (1).

TABLEAU X

**L'importance relative, par filière, des crédits budgétaires de personnel et de fonctionnement du premier cycle de l'enseignement secondaire public perçus par les C.S.P. de ménages en 1965 et 1970**

C.S.P. DU CHEF DE MÉNAGE	Réaffectations moyennes par ménage – En indice (2) –			
	1er cycle Lycées – C.E.S.		1er cycle C.E.G.	
	1965	1970	1965	1970
– Exploitants agricoles . . . . .	71	79	115	166
– Salariés agricoles . . . . .	54	130	119	330
– Industriels, gros commerçants . . . . .	223	108	129	53
– Artisans, petits commerçants, pêcheurs . . . . .	134	97	144	121
– Professions libérales . . . . .	687	530	175	135
– Cadres supérieurs . . . . .	270	204	55	41
– Cadres moyens . . . . .	188	176	143	114
– Employés . . . . .	173	95	167	66
– Ouvriers qualifiés, spécialisés, mineurs . . . . .	81	130	133	161
– Manœuvres, gens de maison . . . . .	56	129	104	187
– Inactifs . . . . .	14	26	14	33
<b>ENSEMBLE DES MÉNAGES ORDINAIRES</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

(1) D'autant plus que dans la période, le nombre moyen d'enfants des industriels-gros commerçants et artisans-petits commerçants a décru.

(2) Pour chaque colonne, la base 100 correspond à la réaffectation moyenne par ménage pour l'ensemble des catégories (cf. tableau IX).

On remarque, par ailleurs, que la catégorie « professions libérales » reste, même en 1970, à un niveau bien supérieur à celui des autres catégories. C'est qu'à la fois, elle constitue une catégorie socialement privilégiée et que, par ménage, le nombre moyen d'enfants y est relativement élevé.

Deux raisons supplémentaires expliquent l'écart important qui subsiste en 1970 — alors que le premier cycle de l'enseignement secondaire est devenu, au moins en principe, obligatoire — entre les professions libérales et les salariés agricoles, manœuvres-gens de maison ou ouvriers qualifiés et spécialisés, qui, pourtant, ont un nombre moyen d'enfants par ménage plus élevé :

a) *Tous les enfants de 11 à 16 ans ne fréquentent pas obligatoirement les lycées, C.E.S. ou C.E.G.* Ceux qui, d'une part, ont redoublé fréquemment dans l'enseignement élémentaire et qui, d'autre part, ont suivi les classes de fin d'études peuvent atteindre l'âge de 16 ans sans être entrés dans le premier cycle des lycées, C.E.S. ou C.E.G. Or on sait que les enfants issus des catégories modestes sont relativement plus nombreux dans ce cas. Le bénéfice perçu alors par les ménages concernés se trouve dans nos tableaux, non au niveau du premier cycle de l'enseignement secondaire, mais au niveau de l'enseignement élémentaire <sup>(1)</sup>.

b) *Les positions relatives des diverses classes sociales sont nettement différenciées selon les établissements.* Le tableau X permet ainsi de noter que les lycées-C.E.S. sont relativement moins fréquentés par les enfants issus des catégories modestes. Le contraire est vrai pour les C.E.G. Or le *coût par élève* diffère nettement selon les deux filières. Alors qu'il s'élevait, en 1970, à 2 030 F dans les lycées et C.E.S., il s'élevait à 1 460 F dans les C.E.G. <sup>(2)</sup>. Le bénéfice monétaire perçu par les catégories non privilégiées, dont les enfants fréquentent relativement plus les C.E.G., en est réduit d'autant.

## 2.2. Les crédits budgétaires de personnel et de fonctionnement relatifs à la scolarité facultative

### 2.2.1. *Le second cycle de l'enseignement secondaire public.*

Le tableau XI présente, pour chacune des filières du second cycle de l'enseignement secondaire public (second cycle général, second cycle technique long, second cycle technique court), le crédit budgétaire moyen perçu par les diverses C.S.P. de ménages en 1965 et 1970.

La réaffectation moyenne totale, toutes catégories confondues, s'élevait, en 1965, à 116 F par ménage et, en 1970, à 243 F. La part de cette réaffectation constituée par les crédits du second cycle technique long s'est nettement accrue dans la période, passant de 17 à 27 %; par contre-coup, la part constituée par les

(1) On remarquera que, dans ce cas, la perte globale pour le ménage est, en termes monétaires, importante. En effet, le coût par élève s'élevait à 1 050 F dans l'enseignement élémentaire en 1970, alors qu'il s'élevait, en moyenne, à 1 880 F dans le premier cycle de l'enseignement secondaire la même année. Pour 1965, les coûts étaient respectivement de 700 et 1 400 F.

(2) En 1965, les coûts par élève s'élevaient à 1 810 F dans les lycées et C.E.S. et à 980 F dans les C.E.G. Les différences de coûts se sont donc réduites entre 1965 et 1970. Ceci constitue d'ailleurs une des causes de l'amélioration relative de la situation des catégories d'ouvriers et de salariés agricoles dans la période.

TABLEAU XI

Les crédits budgétaires de personnel et de fonctionnement du second cycle  
de l'enseignement secondaire public perçus par les diverses C.S.P. de ménages en 1965 et 1970 <sup>(1)</sup>

C.S.P. DU CHEF DE MENAGE	REAFFECTATIONS MOYENNES PAR MENAGE									
	1965					1970				
	2nd Cycle General (A)	2nd Cycle Technique Long (B)	2nd Cycle Technique Court (C)	Total 2nd Cycle (A + B + C)		2nd Cycle General (D)	2nd Cycle Technique Long (E)	2nd Cycle Technique Court (F)	Total 2nd Cycle (D + E + F)	
	En Francs	En Francs	En Francs	En Francs	Indice (2)	En Francs	En Francs	En Francs	En Francs	Indice (2)
0 - Exploitants agricoles . . . . .	39	16	37	92	79	83	67	87	237	98
1 - Salariés agricoles . . . . .	21	13	59	92	80	84	87	160	331	136
2 - Professions indépendantes . . . . .	104	32	52	189	163	144	96	117	358	147
<i>Dont :</i>										
- Industriels, gros commerçants . . . . .	144	46	42	232	199	151	118	95	364	150
- Artisans, petits commerçants, pêcheurs . . . . .	73	29	54	156	134	104	86	131	321	132
- Professions libérales . . . . .	357	53	55	465	400	522	171	62	755	311
3 - Cadres supérieurs . . . . .	179	31	17	227	196	258	100	19	377	155
4 - Cadres moyens . . . . .	96	34	59	189	163	177	130	76	382	157
5 - Employés . . . . .	80	36	74	190	163	87	77	56	219	90
6 - Ouvriers . . . . .	24	19	75	118	102	72	70	159	301	124
61 - 62 - 66. Ouvriers qualifiés, spécialisés marins, mineurs . . . . .	25	20	78	124	106	73	71	155	299	123
63. Manœuvres, gens de maison . . . . .	17	12	60	90	77	68	62	178	309	127
7 - Inactifs . . . . .	9	3	11	23	20	24	19	51	94	39
<b>ENSEMBLE DES MENAGES ORDINAIRES</b>	<b>49</b>	<b>20</b>	<b>48</b>	<b>116</b>	<b>100</b>	<b>86</b>	<b>66</b>	<b>91</b>	<b>243</b>	<b>100</b>

(1) Pour les crédits destinés à l'enseignement secondaire privé, voir tableau XV.

(2) Sur la base 100 = réaffectation moyenne par ménage pour l'ensemble des catégories.

crédits du second cycle général a décliné sensiblement. Ceci explique, en partie, l'évolution relative selon les C.S.P. des crédits budgétaires moyens totaux perçus par les ménages en 1965 et 1970 (cf. graphique 3, page 67).

On retrouve pour une bonne part, au vu du graphique 3, les constatations faites pour le premier cycle de l'enseignement secondaire : les positions relatives des ménages de salariés agricoles, manœuvres-gens de maison, ouvriers qualifiés et spécialisés, inactifs et exploitants agricoles se sont améliorées; celles des autres catégories se sont détériorées <sup>(1)</sup>. Cette tendance à l'égalisation, bien que n'ayant pas pour origine directe la prolongation de la scolarité obligatoire (puisque cette mesure s'appliquait théoriquement au premier cycle de l'enseignement secondaire), en est probablement indirectement influencée. Cependant, les mouvements en baisse ou en hausse sont généralement de moins forte amplitude que dans le premier cycle.

Les écarts entre catégories extrêmes y sont aussi moins importants. Ainsi, dans le second cycle, le crédit budgétaire moyen des professions libérales s'élevait, en 1965, à 465 F par ménage; celui des inactifs à 23 F (écart = 1 à 20). En 1970, pour les deux mêmes catégories, l'éventail allait de 755 à 94 F (écart = 1 à 8). Si l'on se limite aux catégories d'actifs, les écarts étaient de 1 à 5,2 en 1965 (entre les professions libérales et les manœuvres-gens de maison) et de 1 à 3,5 en 1970 (entre les professions libérales et les employés). La réduction enregistrée dans la période est importante.

L'introduction de données sur les *coûts par élève* selon les filières permet de compléter les constatations précédentes : ils s'élevaient en 1965 à 1 940 F dans le second cycle général et à 1 880 F dans le second cycle technique <sup>(2)</sup>. Pour 1970, ils s'élevaient respectivement à 3 780 et 3 450 F <sup>(3)</sup>. Les différences de coûts par élève entre, d'une part, le second cycle général, d'autre part, le second cycle technique dans son ensemble sont donc faibles, ou tout au moins bien plus faibles en valeur relative que les différences de coûts relevées dans le premier cycle entre les lycées-C.E.S. et les C.E.G. (voir § 2.1.2 ci-dessus). De fait, les différences entre catégories sociales sont moins importantes dans le second cycle que dans le premier cycle <sup>(4)</sup>.

Le tableau XII met, par ailleurs, en évidence :

a) *Que les répartitions sociales sont nettement différentes selon les filières.* D'une façon générale, on constate que les enfants issus de catégories modestes sont mieux représentés dans les filières techniques (surtout le technique court) que dans la filière « générale ».

(1) Mis à part les artisans-petits commerçants dont la situation relative est restée stable.

(2) Soit 1 890 F par élève dans le second cycle technique long et 1 870 F dans le second cycle technique court.

(3) Soit 4 300 F par élève dans le second cycle technique long et 3 010 F dans le second cycle technique court.

(4) On se référera, par ailleurs, aux graphiques A 1 et A 2 de l'Annexe qui éliminent les effets dus aux coûts différentiels des filières étudiées.

b) *Que la tendance à l'égalisation a été assez importante entre 1965 et 1970, et ce dans les trois filières* (1). Les salariés agricoles, les catégories d'ouvriers et les inactifs en sont les principaux bénéficiaires.

Quelques remarques supplémentaires méritent enfin d'être avancées (tableau XII) :

- c'est dans le second cycle technique long que les professions libérales et cadres supérieurs se maintiennent relativement le mieux;
- la position relative des cadres moyens se détériore dans le second cycle technique court, alors qu'elle s'améliore dans les deux autres filières plus longues;
- la détérioration de la position relative des industriels-gros commerçants et artisans-petits commerçants dans les seconds cycles général et technique long est quelque peu compensée par une amélioration de leur position relative dans le technique court. On peut parler à ce propos d'une certaine « prolétarianisation » de ces catégories, dans la mesure où le second cycle technique court est, pour ainsi dire, le « domaine réservé » des catégories peu privilégiées;
- le recul de la situation relative des employés est très important dans les trois filières.

TABLEAU XII

**L'importance relative, par filière, des crédits budgétaires de personnel et de fonctionnement du second cycle de l'enseignement secondaire public perçus par les C.S.P. de ménages en 1965 et 1970**

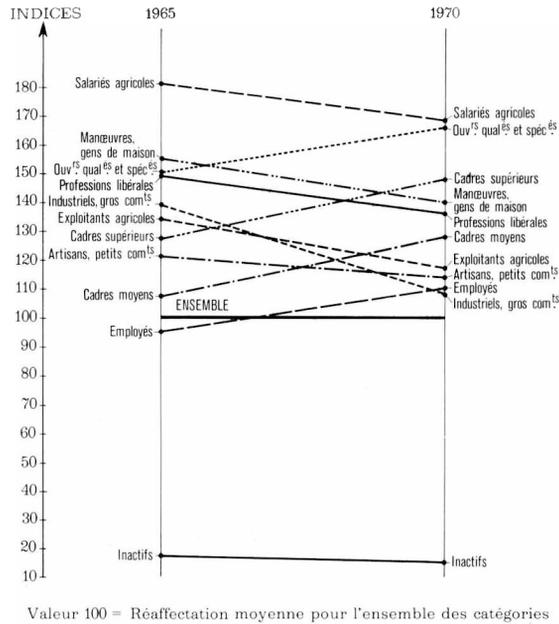
C.S.P. DU CHEF DE MÉNAGE	Réaffectations moyennes par ménage – En indice (2) –					
	Second Cycle Général		Second Cycle Technique Long		Second Cycle Technique Court	
	1965	1970	1965	1970	1965	1970
– Exploitants agricoles . . . . .	80	96	81	102	77	96
– Salariés agricoles . . . . .	43	97	65	132	123	177
– Industriels, gros commerçants . . . .	295	175	233	179	88	105
– Artisans, petits commerçants, pêcheurs	149	121	147	130	114	145
– Professions libérales . . . . .	728	604	269	259	116	68
– Cadres supérieurs . . . . .	365	299	159	151	36	21
– Cadres moyens . . . . .	196	204	174	197	124	83
– Employés . . . . .	163	100	185	116	155	61
– Ouvriers qualifiés, spécialisés, marins, mineurs . . . . .	51	84	103	107	164	172
– Manœuvres, gens de maison . . . . .	34	79	63	94	127	197
– Inactifs . . . . .	18	28	18	29	23	56
<b>ENSEMBLE DES MÉNAGES ORDINAIRES</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

(1) Cf. note (4), page précédente.

(2) Pour chaque colonne, la base 100 correspond à la réaffectation moyenne par ménage pour l'ensemble des catégories (cf. tableau XI).

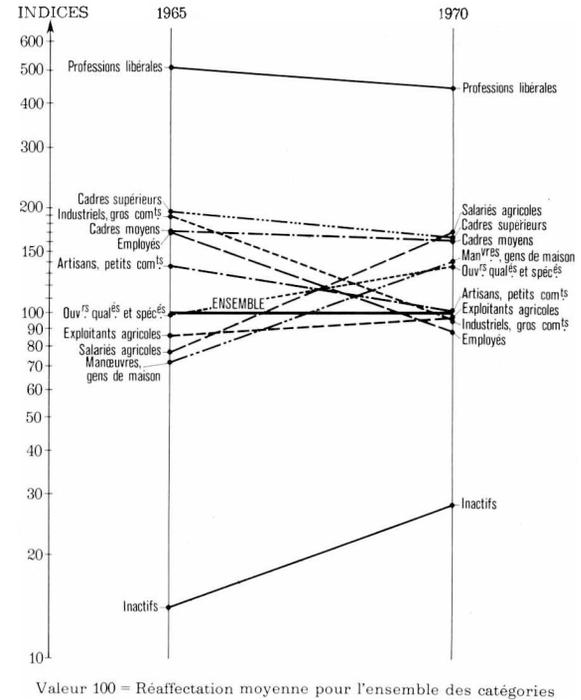
**L'importance relative des crédits budgétaires perçus par les diverses C.S.P. de ménages  
au titre de la scolarité obligatoire  
— Réaffectations moyennes par ménage, en indice —**

**Enseignement primaire.**



GRAPHIQUE 1

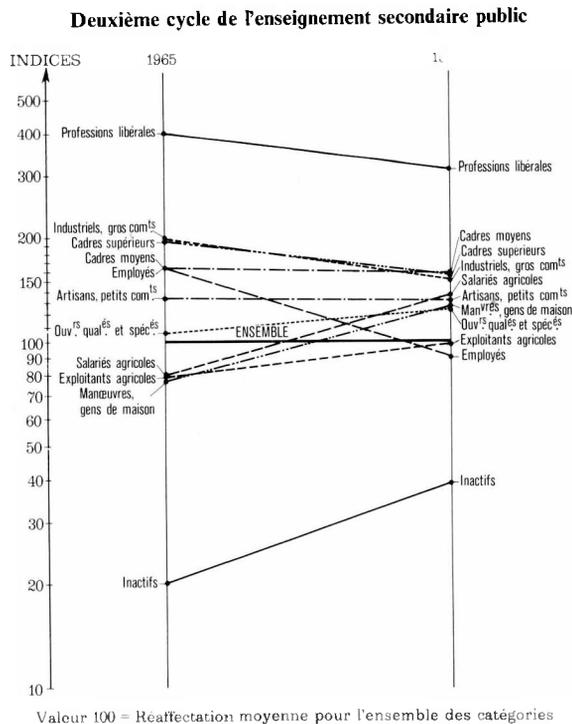
**Premier cycle de l'enseignement secondaire public**



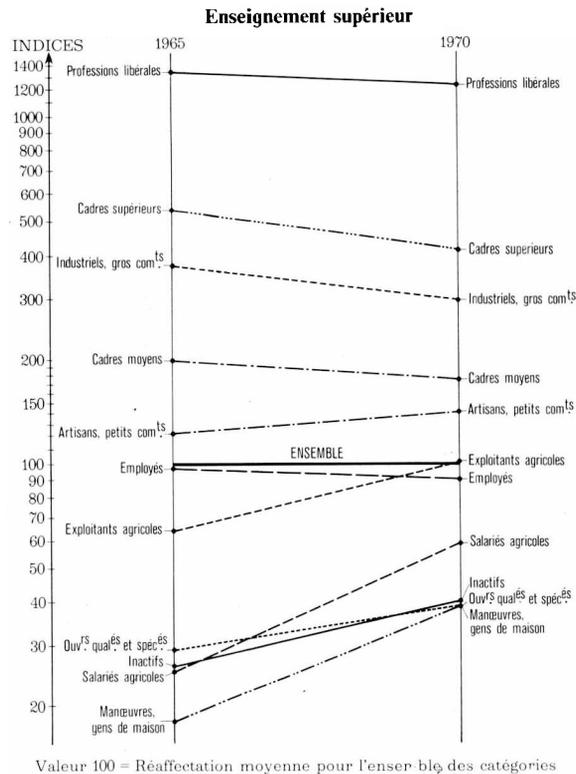
GRAPHIQUE 2

## L'importance relative des crédits budgétaires perçus par les diverses C.S.P. de ménages au titre de la scolarité facultative

— Réaffectations moyennes par ménage, en indice —



GRAPHIQUE 3



GRAPHIQUE 4

### 2.2.2. Enseignement supérieur

Le tableau XIII présente, pour l'ensemble de l'enseignement supérieur, les crédits budgétaires moyens perçus par les diverses C.S.P. de ménages en 1965 et 1970. La colonne « Universités » regroupe cinq disciplines : Droit et Sciences Économiques, Lettres et Sciences Humaines, Sciences, Médecine et Chirurgie Dentaire, Pharmacie. Bien sûr, les coûts par étudiant <sup>(1)</sup> comme la répartition sociale des effectifs sont différents selon les filières. Néanmoins, nous ne présentons ici que le *total* des universités, dans la mesure où la hiérarchie des C.S.P. reste, à peu de choses près, la même dans les cinq disciplines. On notera cependant que c'est dans les universités de Lettres et Sciences Humaines, et surtout de Sciences, que les catégories modestes sont relativement le moins désavantagées.

On constate (tableau XIII) que la réaffectation moyenne totale pour l'ensemble des catégories a crû très fortement dans la période puisqu'elle est passée de 65 F par ménage en 1965 à 148 F en 1970. Deux raisons à cela :

- une forte croissance des universités et de la population estudiantine dans la période (329 000 étudiants français en 1965, 559 000 en 1970);
- l'apparition des I.U.T., dont le crédit budgétaire moyen par ménage (13 F) égale presque celui des écoles d'ingénieurs, E.N.S., E.N.S.E.T. et grands établissements en 1970 (16 F par ménage).

Le graphique 4 permet de situer les positions relatives des diverses classes sociales devant l'enseignement supérieur en 1965 et 1970; *ainsi fait-il apparaître des écarts considérables entre catégories extrêmes.*

En effet, la réaffectation moyenne d'un ménage dont le chef exerçait une profession libérale (873 F) était, en 1965, 46 fois plus élevée que la réaffectation moyenne d'un ménage d'ouvriers qualifiés ou spécialisés (19 F), 55 fois plus élevée que la réaffectation moyenne d'un ménage de salariés agricoles (16 F) et 79 fois plus élevée que celle d'un ménage de manœuvres-gens de maison (11 F). En 1970, les écarts, bien que très nettement réduits, restaient importants : ils étaient respectivement, pour ce qui concerne les mêmes catégories, de 31, 20 et 31.

On relève, en gros, si l'on s'attache à l'évolution, dans la période, des situations relatives des diverses catégories, les deux mêmes groupes de ménages que pour les premier et second cycles de l'enseignement secondaire; six catégories sociales

(1) Les coûts par étudiant s'élèvent respectivement dans nos calculs à :

- Droit et Sciences Économiques : 1 290 F en 1965, 1 280 F en 1970;
- Lettres et Sciences Humaines : 1 520 F en 1965, 2 160 F en 1970;
- Sciences : 3 770 F en 1965, 7 000 F en 1970;
- Médecine et Chirurgie Dentaire : 3 880 F en 1965, 4 660 F en 1970;
- Pharmacie : 3 880 F en 1965, 4 660 F en 1970.

On a tenu compte dans ce calcul des seuls étudiants français. Par ailleurs, en 1970, le coût par étudiant s'élevait à 10 800 F dans les I.U.T.

L'ensemble de ces coûts relève des hypothèses faites pour la répartition des crédits de personnel et de fonctionnement des universités entre les cinq disciplines. On se référera donc à ce propos aux évaluations budgétaires à l'origine de nos calculs (*cf.* tableaux I et II ci-dessus).

TABLEAU XIII

Les crédits budgétaires de personnel et de fonctionnement de l'enseignement supérieur perçus par les diverses C.S.P. de ménages en 1965 et 1970

C.S.P. DU CHEF DE MENAGE	REAFFECTATIONS MOYENNES PAR MENAGE								
	1965				1970				
	Universités (1) (A) En Francs	Divers Supérieur (2) (B) En Francs	Total Supérieur (A + B)		Universités (1) (C) En Francs	I.U.T. (D) En Francs	Divers Supérieur (2) (E) En Francs	Total Supérieur (C + D + E)	
			En Francs	En Indice (3)				En Francs	En Indice (3)
0 - Exploitants agricoles . . . . .	35	6	41	64	116	21	13	149	101
1 - Salariés agricoles . . . . .	14	2	16	25	66	15	7	88	59
2 - Professions indépendantes . . . . .	144	20	164	252	303	28	34	365	247
<i>Dont :</i>									
- Industriels, gros commerçants . . . . .	210	32	242	373	350	43	46	439	297
- Artisans, petits commerçants, pêcheurs . . . . .	67	11	79	122	163	24	21	208	141
- Professions libérales . . . . .	785	88	873	1.349	1.617	47	139	1.803	1.220
3 - Cadres supérieurs . . . . .	294	55	349	539	513	28	75	616	417
4 - Cadres moyens . . . . .	106	22	128	198	203	23	32	258	175
5 - Employés . . . . .	52	11	63	97	110	7	16	133	90
6 - Ouvriers . . . . .	14	4	18	28	42	9	6	58	39
61 - 62- 66. Ouvriers qualifiés, spécialisés, marins, mineurs . . . . .	15	4	19	29	42	10	7	58	39
63. Manœuvres, gens de maison . . . . .	9	2	11	18	46	8	4	58	39
7 - Inactifs . . . . .	14	3	17	26	47	7	5	59	40
<b>ENSEMBLE DES MENAGES ORDINAIRES</b>	<b>55</b>	<b>10</b>	<b>65</b>	<b>100</b>	<b>119</b>	<b>13</b>	<b>16</b>	<b>148</b>	<b>100</b>

(1) Il s'agit ici de la somme de nos différents calculs effectués pour les cinq disciplines suivantes : Droit et Sciences Économiques, Lettres et Sciences Humaines, Sciences, Médecine et Chirurgie Dentaire, Pharmacie.

(2) Sont regroupés sous ce titre les crédits destinés aux écoles d'ingénieurs, E.N.S., E.N.S.E.T., Grands établissements.

(3) Sur la base 100 = réaffectation moyenne par ménage pour l'ensemble des catégories.

ont vu, en effet, leur position relative s'améliorer : salariés et exploitants agricoles, ouvriers qualifiés et spécialisés, manœuvres-gens de maison, artisans-petits commerçants, inactifs. En particulier, c'est pour les catégories les plus défavorisées en 1965 (salariés agricoles, manœuvres-gens de maison) que l'amélioration est la plus importante. La tendance à l'égalisation a, sans nul doute, été forte dans la période. Elle est due :

— d'une part, à une certaine démocratisation de l'enseignement supérieur entre 1965 et 1970. On se reportera à ce propos à l'Annexe, graphiques A 1 et A 2;

— d'autre part, à une augmentation très rapide, dans la période, des coûts par étudiant dans les universités de sciences [cf. note (1), page 68] et à l'apparition des I.U.T., dont le coût annuel par étudiant est très élevé. Or c'est dans ces deux filières, et surtout dans les I.U.T., que les catégories modestes sont relativement le moins défavorisées.

Par contrecoup, la situation des catégories les plus avantagées en 1965 s'est légèrement dégradée.

TABLEAU XIV

**L'importance relative des crédits budgétaires de personnel  
et de fonctionnement des universités et I.U.T.  
perçus par les C.S.P. de ménages en 1965 et 1970**

C.S.P. DU CHEF DE MÉNAGE	Réaffectations moyennes par ménage — En indice (1) —			
	1965	1970		
	Universités	Universités	I.U.T.	Universités + I.U.T.
— Exploitants agricoles . . . . .	64	97	155	103
— Salariés agricoles . . . . .	25	56	112	61
— Industriels, gros commerçants . . . .	384	295	325	298
— Artisans, petits commerçants, pêcheurs	124	138	179	142
— Professions libérales . . . . .	1.439	1.363	355	1.261
— Cadres supérieurs . . . . .	539	432	212	410
— Cadres moyens . . . . .	194	172	172	172
— Employés . . . . .	95	93	53	89
— Ouvriers qualifiés, spécialisés, marins, mineurs . . . . .	28	35	73	39
— Manœuvres, gens de maison . . . . .	17	39	56	40
— Inactifs . . . . .	26	40	54	41
<b>ENSEMBLE DES MÉNAGES ORDINAIRES</b>	100	100	100	100

(1) Pour chaque colonne, la base 100 correspond à la réaffectation moyenne par ménage pour l'ensemble des catégories (cf. tableau XIII).

On relève, par ailleurs, une exception : les ménages d'employés, qui constituent la seule catégorie pour laquelle la réaffectation était inférieure à la moyenne en 1965 et dont la situation relative ne s'est pas améliorée entre 1965 et 1970.

Enfin, la comparaison, propre à 1970, des positions relatives des diverses classes sociales dans les universités et I.U.T. (tableau XIV) permet de mettre en évidence les situations, complètement différentes, de deux groupes en perte de vitesse :

— la situation relative des industriels-gros commerçants leur est plus favorable dans les I.U.T. que dans les universités. On retrouve là les constatations faites au niveau du second cycle sur la « prolétarianisation » des enfants de cette catégorie;

— la situation des employés est relativement bien meilleure dans les universités que dans les I.U.T.; les ménages d'employés prennent d'ailleurs la dernière place dans la hiérarchie des C.S.P. en ce qui concerne les I.U.T.

### 2.3. Les dépenses relatives à l'enseignement secondaire privé

Étant donné l'imprécision de nos méthodes relatives à la détermination de l'origine sociale des effectifs scolaires de l'enseignement secondaire privé <sup>(1)</sup>, une même clé de répartition <sup>(2)</sup> a été appliquée pour 1965 et 1970. Nous n'analyserons donc pas ici les évolutions.

Le tableau XV présente, pour l'ensemble de l'enseignement secondaire privé, le crédit budgétaire moyen perçu par les diverses C.S.P. de ménages en 1965 et 1970. Précisons que ces dépenses ne concernent pas l'ensemble des dépenses de l'enseignement privé, mais seulement les montants inscrits au budget du Ministère de l'Éducation Nationale. Les crédits budgétaires analysés ne représentent donc qu'une partie — mais la majeure partie <sup>(3)</sup> — de l'aide de l'État à l'enseignement privé en 1965 et 1970.

On constate (tableau XV) que la réaffectation moyenne pour l'ensemble des catégories s'élevait, en 1965, à 26 F par ménage et, en 1970, à 41 F. C'est pour les ménages de professions libérales qu'elle était, les deux années, la plus élevée : 117 F par ménage en 1965, 199 F en 1970. A l'inverse — inactifs mis à part —, c'est pour les ménages de manœuvres-gens de maison et d'employés que la réaffectation moyenne était la plus faible (19 F par ménage en 1965 et, respectivement, 31 et 32 F en 1970).

On note, par ailleurs, que la réaffectation moyenne dont bénéficiaient les exploitants agricoles était relativement importante. Ceci explique pourquoi leur

(1) Cf. G. HATCHUEL, rapport C.R.E.D.O.C. déjà cité, page 98.

(2) Pondérée par les évolutions démographiques.

(3) Plus de 90 % de l'aide de l'État à l'enseignement privé est inscrite, en effet, au budget du Ministère de l'Éducation Nationale. Le reste est financé essentiellement par le Ministère de l'Agriculture et par les collectivités locales (cf. tableau IV).

réaffectation moyenne était si peu élevée dans les premier et second cycles de l'enseignement public (*cf.* tableaux IX et XI ci-dessus). Cependant, la réaffectation globale dont ils sont crédités dans nos tableaux reste encore sous-évaluée par rapport à leurs bénéfices réels : les ménages d'exploitants agricoles sont en effet les plus forts demandeurs de l'enseignement agricole dont les dépenses n'apparaissent pas dans le budget du Ministère de l'Éducation Nationale.

TABLEAU XV

**Les crédits budgétaires de personnel et de fonctionnement  
de l'enseignement secondaire privé  
perçus par les diverses C.S.P. de ménages en 1965 et 1970**

C.S.P. DU CHEF DE MENAGE	Réaffectations moyennes par ménage, en Francs	
	1965	1970
0. Exploitants agricoles . . . . .	60	100
1. Salariés agricoles . . . . .	30	51
2. Professions indépendantes . . . . .	42	71
<i>dont :</i>		
- Industriels, gros commerçants . . . . .	50	76
- Artisans, petits commerçants, pêcheurs . . . . .	34	58
- Professions libérales . . . . .	117	199
3. Cadres supérieurs . . . . .	49	82
4. Cadres moyens . . . . .	33	55
5. Employés . . . . .	19	32
6. Ouvriers . . . . .	24	41
61 - 62 - 66 Ouvriers qualifiés, spécialisés, marins, mineurs . . . . .	25	43
63 Manœuvres, gens de maison . . . . .	19	31
7. Inactifs . . . . .	6	11
<b>ENSEMBLE DES MÉNAGES ORDINAIRES . . . . .</b>	<b>26</b>	<b>41</b>

**2.4. Les bourses (aide sociale en espèces)**

Le tableau XVI ci-contre présente, pour chaque niveau d'enseignement (premier et second cycles de l'enseignement secondaire, enseignement supérieur), le montant moyen par ménage des bourses perçues par les diverses C.S.P. en 1965 et 1970.

On constate que, pour l'ensemble des catégories, la bourse totale moyenne s'élevait, en 1965, à 50 F par ménage. Les bourses relatives au premier cycle du second degré en constituaient 38 % (19 F par ménage), celles relatives au second

TABLEAU XVI

Les bourses perçues par les différentes C.S.P. de ménages en 1965 et 1970, selon le niveau d'enseignement <sup>(1)</sup>

(par ménage)

C.S.P. DU CHEF DE MÉNAGE	1965					1970				
	1er Cycle du Second Degré	2ème Cycle du Second Degré	Enseigne- ment Supérieur	Total des Bourses (A + B + C)		1er Cycle du Second Degré	2ème Cycle du Second Degré	Enseigne- ment Supérieur	Total des Bourses (D + E + F)	
	(A)	(B)	(C)	En Francs	En Indice (2)	(D)	(E)	(F)	En Francs	En Indice (2)
	En Francs	En Francs	En Francs	En Francs	En Indice (2)	En Francs	En Francs	En Francs	En Francs	En Indice (2)
0. Exploitants agricoles . . . . .	33	20	16	69	138	86	68	50	204	244
1. Salariés agricoles . . . . .	43	31	11	85	169	96	80	42	218	261
2. Professions indépendantes . . . . .	15	12	22	49	98	14	13	31	58	70
<i>Dont :</i>										
- Industriels, gros commerçants . . . . .	40	32	20	92	182	28	28	19	75	90
- Artisans, petits commerçants, pêcheurs . . . . .	12	9	19	40	80	11	9	30	50	60
- Professions libérales . . . . .	7	6	58	71	142	7	9	62	78	94
3. Cadres supérieurs . . . . .	2	3	21	26	52	2	4	18	24	29
4. Cadres moyens . . . . .	17	16	24	58	115	24	23	29	75	90
5. Employés . . . . .	36	31	22	89	177	41	41	35	117	140
6. Ouvriers . . . . .	26	24	9	59	118	47	38	22	108	129
61 - 62 - 66. Ouvriers qualifiés, spécialisés, marins, mineurs . . . . .	25	23	9	57	114	47	38	23	108	129
63. Manœuvres, gens de maison . . . . .	30	26	11	67	133	48	38	22	108	130
7. Inactifs . . . . .	6	6	8	20	39	8	9	20	38	45
<b>ENSEMBLE DES MENAGES ORDINAIRES</b>	19	17	14	50	100	30	27	27	83	100

(1) Enseignement public et privé.

(2) Sur la base 100 = Bourse moyenne par ménage pour l'ensemble des catégories.

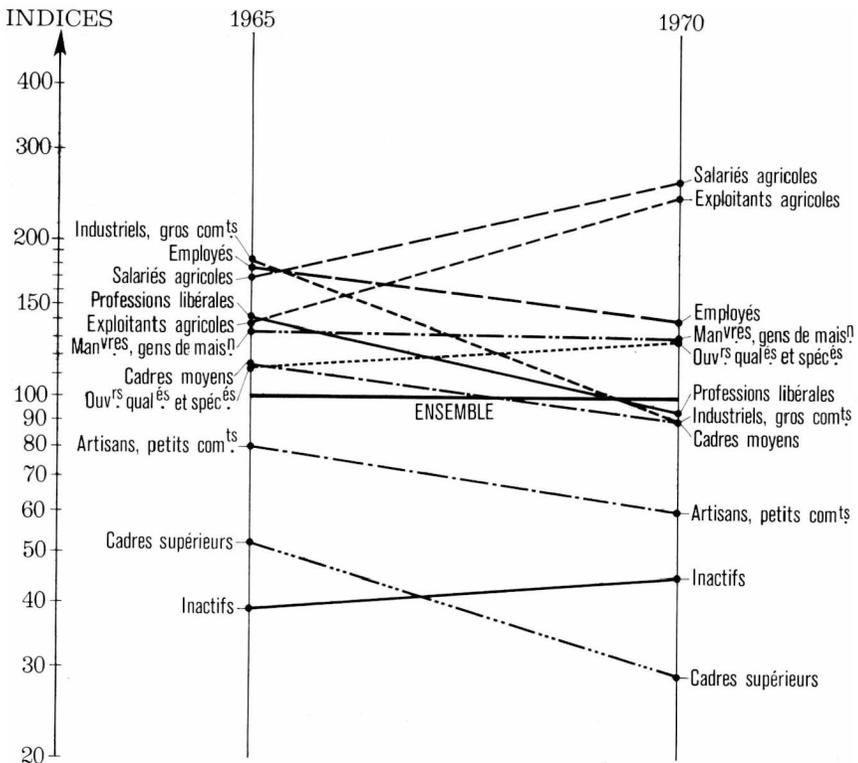
cycle 34 % (17 F) et celles de l'enseignement supérieur 28 % (14 F). En 1970, pour une bourse totale moyenne par ménage de 83 F, les pourcentages par niveau d'enseignement s'élevaient respectivement à 36, 32 et 32 %.

La bourse totale moyenne, tous niveaux confondus, s'échelonnait, en 1965, entre 92 F pour un ménage d'industriels-gros commerçants et 20 F pour un ménage d'inactifs. En 1970, les catégories extrêmes n'étaient plus les mêmes : la bourse totale moyenne était la plus élevée pour les ménages de salariés agricoles (218 F) et la plus faible pour les ménages de cadres supérieurs (24 F). L'écart, qui était de 1 à 4,6 en 1965, était donc, en 1970, de 1 à 9,1. Cette évolution, effectuée au détriment des catégories les plus favorisées dans les différentes filières d'enseignement, allait donc dans le sens d'une plus grande équité dans la répartition par C.S.P. des crédits budgétaires totaux (cf. graphique 5).

### GRAPHIQUE 5

#### L'importance relative des bourses perçues par les diverses C.S.P. de ménages en 1965 et 1970

Bourses totales moyennes par ménage, en indices



Valeur 100 = Bourse totale moyenne pour l'ensemble des catégories

Le tableau XVII qui permet d'analyser, par niveau d'enseignement, l'évolution relative des bourses perçues par les diverses C.S.P. de ménages entre 1965 et 1970 semble le confirmer. D'une façon générale, on remarque qu'à chaque niveau d'enseignement et pour la majeure partie des catégories étudiées, l'évolution du montant moyen des bourses va dans le même sens que l'évolution relative des réaffectations moyennes de crédits d'enseignement proprement dits, analysée précédemment (*cf.* graphiques 2, 3 et 4 ci-dessus). Néanmoins, pour les manœuvres-gens de maison et les inactifs, l'évolution des bourses n'est pas toujours identique à l'évolution des crédits perçus. En particulier, dans le second cycle du second degré, les indices de bourses relatifs à ces deux catégories (*cf.* tableau XVII) sont en baisse, alors que les indices de réaffectations de crédits de personnel et de fonctionnement étaient en forte hausse (*cf.* graphique 3).

On relève, par ailleurs, que, dans l'enseignement supérieur, c'étaient, en 1965 comme en 1970, les ménages de professions libérales qui bénéficiaient de la bourse *moyenne par ménage* la plus élevée; on retrouve là le fait que, bien

TABLEAU XVII

L'importance relative des bourses perçues par les diverses C.S.P. de ménages en 1965 et 1970, selon le niveau d'enseignement <sup>(1)</sup>

C.S.P. DU CHEF DE MÉNAGE	Bourses moyennes par ménage – En indice (2) –					
	1er Cycle du Second Degré		2ème Cycle du Second Degré		Enseignement Supérieur	
	1965	1970	1965	1970	1965	1970
– Exploitants agricoles . . . . .	173	283	120	256	113	188
– Salariés agricoles . . . . .	221	316	184	300	80	160
– Industriels, gros commerçants . . .	205	92	190	107	142	72
– Artisans, petits commerçants, pêcheurs . . . . .	61	35	54	35	135	112
– Professions libérales . . . . .	35	23	37	35	413	234
– Cadres supérieurs . . . . .	12	8	15	14	149	67
– Cadres moyens . . . . .	87	79	98	86	172	107
– Employés . . . . .	184	135	186	153	156	133
– Ouvriers qualifiés, spécialisés, marins, mineurs . . . . .	129	156	139	143	61	85
– Manœuvres, gens de maison . . . . .	153	160	157	143	78	82
– Inactifs . . . . .	30	28	38	35	54	76
<b>ENSEMBLE DES MÉNAGES ORDINAIRES . . . . .</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

(1) Enseignement public et privé.

(2) Pour chaque colonne, la base 100 correspond à la bourse moyenne par ménage pour l'ensemble des catégories (*cf.* tableau XVI).

évidemment, les aides ne bénéficient qu'à ceux qui sont scolarisés. Or, on a vu que les enfants issus des ménages de professions libérales étaient, de très loin, les mieux représentés dans l'enseignement supérieur; leur bourse moyenne y est, par contrecoup, plus élevée en valeur absolue que celle d'autres catégories aux revenus pourtant plus faibles.

Il reste cependant que si l'on veut analyser les effets propres aux bourses dans les modifications intervenues entre 1965 et 1970 dans la répartition sociale des effectifs scolaires ou universitaires et si l'on veut apprécier « l'équité » <sup>(1)</sup> de la distribution des crédits d'aide sociale en espèces, il convient de rapporter les évolutions des tableaux XVI et XVII, non aux évolutions relatives des crédits moyens perçus (graphiques 2, 3 et 4) — puisque celles-ci tenaient compte conjointement des évolutions différentielles des coûts, par élève ou étudiant, de chaque filière — mais aux évolutions des *effectifs* réels à chaque niveau d'enseignement <sup>(2)</sup>. On sait, en effet, que les mécanismes d'attribution des bourses ne tiennent pas compte, *a priori*, de la filière suivie, mais s'attachent seulement à la présence effective dans une filière quelconque.

En ce sens, le tableau XVIII permet de mieux analyser les caractéristiques propres à la distribution des crédits d'aide sociale en espèces les deux années considérées. Il donne, pour chaque niveau d'enseignement et pour chaque C.S.P., *la bourse moyenne par élève ou étudiant* <sup>(3)</sup>. L'évolution en est caractéristique.

Ce tableau permet d'affirmer que *les bourses ne semblent pas avoir joué un rôle primordial dans la démocratisation de l'enseignement entre 1965 et 1970* <sup>(4)</sup>. En effet, s'il en était ainsi, il faudrait admettre que les nouveaux boursiers des catégories sociales défavorisées devraient être de plus en plus pauvres et que, donc, le montant de la bourse moyenne des élèves issus de ces catégories devrait être de plus en plus élevé. A l'inverse, les nouveaux refus de bourses aux catégories favorisées devraient avoir pour effet, sinon d'exclure ces enfants de l'école, du moins de diminuer leur bourse moyenne par élève ou étudiant. Or, le tableau XVIII permet de constater, entre autres :

a) Que, pour les catégories défavorisées, les bourses moyennes par élève n'ont pas, dans tous les cas, augmenté. Au contraire, elles ont diminué, dans tous les niveaux d'enseignement, pour les élèves ou étudiants issus des C.S.P. de manœuvres-gens de maison et, dans le premier cycle du second degré, pour les élèves issus des C.S.P. de salariés agricoles et inactifs.

(1) Entendue au sens d'une réduction des inégalités constatées au niveau des dépenses d'enseignement *stricto sensu*.

(2) Cf. graphiques A 1 et A 2 de l'Annexe.

(3) Ces montants ont été obtenus en divisant, pour chaque C.S.P., chaque niveau d'enseignement et chaque année étudiée, la masse totale des bourses perçues par le nombre total d'élèves ou d'étudiants. Ils correspondent donc à *la bourse moyenne par élève ou étudiant* et non à *la bourse moyenne par boursier*. Le montant obtenu est ainsi, pour chaque C.S.P., une moyenne entre des élèves qui ne bénéficient d'aucune bourse et d'autres qui, au contraire, en bénéficient.

(4) Cf. également L. LÉVY-GARBOUA, *La justice distributive de l'école*, Consommation, n° 2, 1975.

TABLEAU XVIII

L'évolution relative 1965-1970 de la bourse moyenne par élève ou étudiant selon le niveau d'enseignement et la C.S.P. du chef de ménage

(Données par élève ou étudiant)

C.S.P. DU CHEF DE MENAGE	1er Cycle du Second Degré			2ème Cycle du Second Degré			Supérieur		
	1965	1970	Evolution 1965 - 1970	1965	1970	Evolution 1965 - 1970	1965	1970	Evolution 1965 - 1970
	En Francs	En Francs	En %	En Francs	En Francs	En %	En Francs	En Francs	En %
- Exploitants agricoles (1) . . . . .	226	401	+ 77 %	207	558	+ 170 %	1.160	1.494	+ 29 %
- Salariés agricoles . . . . .	384	336	- 13 %	419	647	+ 54 %	2.036	2.326	+ 14 %
- Industriels, gros commerçants . . . . .	183	154	- 16 %	196	202	+ 3 %	243	157	- 35 %
- Artisans, petits commerçants, pêcheurs . .	72	58	- 19 %	84	76	- 10 %	724	608	- 16 %
- Professions libérales . . . . .	13	10	- 23 %	18	30	+ 67 %	204	134	- 34 %
- Cadres supérieurs . . . . .	11	9	- 18 %	16	26	+ 63 %	183	117	- 36 %
- Cadres moyens . . . . .	89	94	+ 6 %	131	173	+ 32 %	587	472	- 20 %
- Employés . . . . .	200	290	+ 45 %	270	530	+ 96 %	1.050	1.068	+ 2 %
- Ouvriers spécialisés, qualifiés, marins, mineurs . . . . .	200	218	+ 9 %	270	342	+ 27 %	1.444	1.748	+ 21 %
- Manœuvres, gens de maison . . . . .	318	223	- 30 %	419	348	- 17 %	2.901	1.695	- 42 %
- Inactifs . . . . .	296	184	- 38 %	368	274	- 26 %	1.274	1.379	+ 8 %
<b>ENSEMBLE DES MÉNAGES ORDINAIRES</b>	161	184	+ 14 %	203	292	+ 44 %	660	745	+ 13 %

(1) Les évolutions ne sont pas très significatives pour cette catégorie. En effet, les bourses totales perçues par les exploitants agricoles ont été ici rapportées à un nombre d'élèves n'incluant pas les enfants suivant un enseignement agricole. Or on sait que les enfants d'exploitants agricoles sont très fortement représentés dans ce type d'enseignement.

b) Que, pour les catégories favorisées, les bourses moyennes par élève n'ont pas toujours diminué. Bien au contraire, elles ont augmenté dans le second cycle de l'enseignement secondaire pour les élèves issus des C.S.P. de professions libérales, cadres supérieurs, cadres moyens et industriels-gros commerçants.

On doit donc admettre que, dans ces cas précis, la politique d'aide aux élèves n'a pas joué un rôle moteur dans les modifications survenues entre 1965 et 1970 dans la répartition sociale des effectifs scolaires et universitaires.

On note, à ce propos, que c'est dans l'enseignement supérieur que les bourses ont, semble-t-il, accompagné le mieux la démocratisation. On relève cependant une exception notable : entre 1965 et 1970, la bourse moyenne par élève y a sensiblement diminué pour la catégorie des manœuvres-gens de maison alors que, dans la même période, la situation relative de cette catégorie dans les effectifs universitaires s'est très nettement améliorée. La croissance des effectifs a, dans ce cas, été plus rapide que l'augmentation de la valeur des bourses.

## 2.5. Le bilan d'ensemble <sup>(1)</sup>

La prise en compte simultanée de l'ensemble des résultats précédents permet de présenter un bilan global, analysant les situations relatives des diverses classes sociales devant les dépenses d'enseignement en 1965 et 1970. Nous analyserons successivement la situation en 1965, la situation en 1970 et nous terminerons par quelques commentaires sur les principaux enseignements de l'évolution 1965-1970.

### 2.5.1. La situation en 1965

Le tableau XIX présente les réaffectations moyennes totales perçues par les diverses C.S.P. de ménages en 1965 et leur composition relative (crédits de personnel et de fonctionnement, crédits d'aide sociale en espèces, crédits d'aide sociale en nature). Dans chaque cas, les « avantages » sont analysés selon qu'ils relèvent de la scolarité obligatoire ou de la scolarité facultative. Précisons que, dans le tableau XIX, les C.S.P. sont classées par ordre décroissant de la réaffectation totale moyenne par ménage.

On constate que la réaffectation totale, pour l'ensemble des catégories, s'élevait, en 1965, à 712 F par ménage; la part due à la scolarité obligatoire était la plus importante (66 %).

Les plus avantagés en valeur absolue étaient, de très loin, les ménages de professions libérales (2 803 F par ménage). Les ménages de cadres supérieurs, qui venaient immédiatement après, bénéficiaient d'une réaffectation totale inférieure de moitié à la leur (1 377 F). Enfin, ce sont les inactifs, dont le nombre moyen d'enfants par ménage est très faible, qui percevaient la réaffectation la moins importante (143 F par ménage, soit 20 fois moins que les professions libérales).

(1) Y compris les rémunérations I.P.E.S. et les dépenses d'aide sociale en nature, non détaillées dans les paragraphes précédents.

TABLEAU XIX

Le crédit budgétaire total moyen perçu par les diverses C.S.P. de ménages en 1965 et sa composition <sup>(1)</sup>

(par Ménage)

C.S.P. DU CHEF DE MENAGE (2)	Crédits de Personnel et de Fonctionnement (A)			Bourses (B)			Aide Sociale en Nature et I.P.E.S. (C)			TOTAL (A + B + C)		
	Scolarité Obligatoire (3)	Scolarité Facultative (4)	Total	Scolarité Obligatoire (3)	Scolarité Facultative (4)	Total	Scolarité Obligatoire (3)	Scolarité Facultative (4)	Total	Scolarité Obligatoire (3)	Scolarité Facultative (4)	Total
- Professions libérales . . . . .	En Francs En %	1.183 1.390	2.573 91,9	7 64	71 2,5	78 2,9	17 141	158 5,6	1.207 1.595	1.207 1.595	2.803 100,0	
- Cadres supérieurs . . . . .	En Francs En %	666 598	1.264 91,7	2 24	26 1,9	28 2,2	8 80	88 6,4	676 702	676 702	1.377 100,0	
- Industriels, gros commerçants	En Francs En %	695 496	1.191 89,2	40 52	92 6,9	132 11,1	9 43	52 3,9	744 591	744 591	1.335 100,0	
- Cadres moyens . . . . .	En Francs En %	567 332	899 89,9	17 40	58 5,8	75 6,5	7 36	43 4,3	591 408	591 408	1.000 100,0	
- Employés . . . . .	En Francs En %	519 261	780 87,0	36 53	89 9,9	125 10,2	7 21	28 3,1	562 335	562 335	896 100,0	
- Salariés agricoles . . . . .	En Francs En %	664 122	786 88,8	43 42	85 9,6	128 10,2	6 8	14 1,6	713 172	713 172	885 100,0	
- Artisans, petits commerçants, patrons pêcheurs . . . . .	En Francs En %	562 249	811 92,2	12 28	40 4,6	52 4,2	7 21	28 3,2	579 298	579 298	879 100,0	
- Ouvriers spécialisés, qualifiés, marins, mineurs . . . . .	En Francs En %	594 154	748 91,2	25 32	57 7,0	82 6,1	6 9	15 1,8	625 195	625 195	820 100,0	
- Exploitants agricoles . . . . .	En Francs En %	549 160	709 88,9	33 36	69 8,7	102 7,3	6 13	19 2,4	588 209	588 209	797 100,0	
- Manœuvres, Gens de maison	En Francs En %	572 109	681 89,6	30 37	67 8,8	97 7,1	5 7	12 1,6	607 153	607 153	760 100,0	
- Inactifs . . . . .	En Francs En %	74 43	117 81,1	6 14	20 14,0	26 19,2	1 6	7 4,9	81 63	81 63	143 100,0	
- ENSEMBLE DES MÉNAGES ORDINAIRES . . . . .	En Francs En %	447 192	639 89,8	19 31	50 7,0	69 5,3	5 18	23 3,2	471 241	471 241	712 100,0	

(1), (2), (3), (4) Cf. ces notes, page 81.

On remarque également que :

a) En règle générale, c'était pour les catégories dont la réaffectation totale était la plus élevée que la part due à la scolarité facultative était la plus importante.

b) Les bourses constituaient 7 % de la réaffectation globale de l'ensemble des catégories. Elles représentaient néanmoins un pourcentage supérieur à celui-ci pour les catégories suivantes : inactifs (14 %), employés (9,9 %), salariés agricoles (9,6 %), manœuvres-gens de maison (8,8 %), exploitants agricoles (8,7 %) ; ces catégories pouvaient donc être considérées comme relativement plus aidées que la moyenne. Nous dirons que ces catégories étaient « relativement favorisées » par les bourses en 1965.

TABLEAU XX

Les postes budgétaires par lesquels chaque catégorie  
était relativement favorisée en 1965 (1)

C.S.P. DU CHEF DE MÉNAGE	Enseignement Primaire		1er Cycle du Second Degré		2ème Cycle du Second Degré		Enseignement Supérieur	
	Pré-sco- laire (2)	Elémen- taire (2)	1er Cycle Public et Privé (2)	Bourses	2ème Cycle Public et Privé (2)	Bourses	Univer- sités et Divers (2)	Bourses
- Exploitants agricoles . . . . .	X	X		X		X		X
- Salariés agricoles . . . . .	X	X		X		X		
- Industriels, gros commerçants . . .			X	X	X	X	X	
- Artisans, petits commerçants . . .			X		X			X
- Professions libérales . . . . .			X		X		X	X
- Cadres supérieurs . . . . .			X		X		X	
- Cadres moyens . . . . .			X		X		X	X
- Employés . . . . .			X	X	X	X		X
- Ouvriers spécialisés, qualifiés . . .	X	X		X		X		
- Manœuvres, gens de maison . . . .	X	X		X		X		
- Inactifs . . . . .				X		X	X	X

(1) Le tableau a été constitué de la façon suivante : on a d'abord calculé, pour chaque catégorie, comme pour l'ensemble des ménages, la part représentée par chaque service budgétisé dans la réaffectation totale perçue. On a ensuite comparé, service par service, le pourcentage ainsi calculé pour chaque C.S.P. au pourcentage relatif à l'ensemble des catégories. C'est quand il lui était supérieur que l'on a admis que, par rapport à l'ensemble des ménages, la C.S.P. considérée était, dans la filière analysée, relativement favorisée. Le tableau se lit donc de la façon suivante, pour la première ligne par exemple (Exploitants agricoles) : compte tenu de la réaffectation globale dont ils bénéficiaient et la situation de l'ensemble des ménages, les exploitants agricoles étaient, en 1965, relativement favorisés par les dépenses affectées à l'enseignement primaire et les bourses, quel que soit le niveau d'enseignement.

(2) Crédits de personnel et de fonctionnement. Les dépenses d'aide sociale en nature et les rémunérations I.P.E.S. ont été exclues du tableau.

Selon le même principe, on peut déterminer pour chaque poste budgétaire les catégories « relativement favorisées ». Les résultats en sont consignés dans le tableau XX.

### 2.5.2. La situation en 1970

Les tableaux XXI et XXII ci-après reprennent, cette fois pour l'année 1970, les mêmes informations que celles contenues dans les tableaux XIX et XX relatifs à 1965.

On constate (*cf.* tableau XXI) que la réaffectation moyenne totale de l'ensemble des catégories s'élevait, en 1970, à 1 206 F par ménage, dont 56 % dus à la scolarité obligatoire.

La réaffectation totale de la catégorie des professions libérales (4 774 F par ménage), catégorie de loin la plus avantagée, était toujours plus de deux fois supérieure à celle de ses suivants immédiats, les cadres supérieurs (2 242 F). Les ménages de salariés agricoles bénéficiaient, par ailleurs, d'une réaffectation totale moyenne de 1 828 F par ménage, qui, il est intéressant de le relever, était plus élevée que celle dont bénéficiaient les cadres moyens (1 763 F) ou les industriels-gros commerçants (1 702 F). Enfin, ce sont les ménages d'inactifs qui percevaient la réaffectation moyenne la moins importante (346 F par ménage, soit 14 fois moins que les professions libérales).

Les bourses représentaient, d'autre part, 6,9 % de la réaffectation totale de l'ensemble des ménages. Les pourcentages étaient néanmoins assez fortement différents selon les catégories : les bourses représentaient 14,1 % de la réaffectation totale des exploitants agricoles, 11,9 % de celle des salariés agricoles, 11 % de celle des inactifs et 9,7 % de celle des employés. A l'inverse, elles ne constituaient, respectivement, que 1,6 et 1,1 % des réaffectations totales des professions libérales et des cadres supérieurs.

#### Notes des tableaux XIX et XXI :

(1) Enseignement public et privé. Pour l'enseignement secondaire privé, les crédits de personnel et de fonctionnement des premier et second cycles ont été répartis par C.S.P. selon une même clé : celle ayant permis de répartir l'ensemble des crédits de l'enseignement secondaire privé (*cf.* tableau XV).

(2) Les catégories sont classées par ordre décroissant de la réaffectation totale moyenne par ménage (dernière colonne).

(3) Enseignement préscolaire, élémentaire et premier cycle de l'enseignement secondaire. Précisons cependant que ce groupement ne correspond pas à la définition *stricto sensu* de la scolarité obligatoire, essentiellement pour trois raisons :

- l'enseignement préscolaire n'est pas obligatoire;
- en 1965, la scolarité n'était obligatoire que jusqu'à l'âge de 14 ans, le premier cycle du second degré n'était donc obligatoire, en théorie, que jusqu'à la classe de quatrième.
- à l'âge de 16 ans (âge de fin de scolarité obligatoire en 1970), tous les enfants ne se trouvent pas obligatoirement à la fin du premier cycle de l'enseignement secondaire (classe de troisième). En effet, ceci n'est vrai que pour les enfants n'ayant jamais redoublé. Selon leur réussite, les enfants seront donc, à 16 ans, plus ou moins avancés dans ce premier cycle.

Les limites réelles de la scolarité obligatoire sont ainsi plus ou moins mouvantes. Le regroupement opéré doit donc être considéré comme un maximum.

(4) Second cycle de l'enseignement secondaire et enseignement supérieur. Ce regroupement correspond à un minimum (*cf.* note précédente).

TABLEAU XXI

Le crédit budgétaire total moyen perçu par les diverses C.S.P. de ménages en 1970 et sa composition <sup>(1)</sup>

(Par ménage)

C.S.P. DU CHEF DE MENAGE (2)	Crédits de Personnel et de Fonctionnement (A)			Bourses (B)			Aide Sociale en Nature et I.P.E.S. (C)			TOTAL (A + B + C)		
	Scolarité Obligatoire (3)	Scolarité Facultative (4)	Total	Scolarité Obligatoire (3)	Scolarité Facultative (4)	Total	Scolarité Obligatoire (3)	Scolarité Facultative (4)	Total	Scolarité Obligatoire (3)	Scolarité Facultative (4)	Total
- Professions libérales . . . . .	1.784	2.641	4.426	7	71	78	36	234	270	1.827	2.946	4.774
			92,7			1,6			5,7			100,0
- Cadres supérieurs . . . . .	1.069	1.027	2.096	2	22	24	17	104	121	1.088	1.153	2.242
			93,5			1,1			5,4			100,0
- Salariés agricoles . . . . .	1.134	440	1.574	96	122	218	18	18	36	1.248	580	1.828
			86,1			11,9			2,0			100,0
- Cadres moyens . . . . .	958	664	1.622	24	52	75	16	50	66	998	766	1.763
			92,0			4,3			3,7			100,0
- Industriels, gros commerçants	719	835	1.554	28	47	75	11	61	72	758	943	1.702
			91,4			4,4			4,2			100,0
- Ouvriers spécialisés, qualifiés, mineurs, marins . . . . .	1.036	375	1.411	47	61	108	15	15	30	1.098	451	1.549
			91,1			7,0			1,9			100,0
- Manœuvres, gens de maison	934	380	1.314	48	60	108	15	15	30	997	455	1.452
			90,5			7,4			2,1			100,0
- Exploitants agricoles . . . . .	773	428	1.201	86	118	204	12	25	37	871	571	1.442
			83,3			14,1			2,6			100,0
- Artisans, petits commerçants, patrons pêcheurs . . . . .	750	554	1.304	11	39	50	11	37	48	772	630	1.401
			93,1			3,6			3,4			100,0
- Employés . . . . .	684	366	1.050	41	76	117	10	27	37	735	469	1.203
			87,2			9,7			3,1			100,0
- Inactifs . . . . .	136	158	294	8	29	38	3	11	14	147	198	346
			85,0			11,0			4,0			100,0
- ENSEMBLE DES MÉNAGES ORDINAIRES . . . . .	677	408	1.085	30	54	83	10	28	38	717	490	1.206
			89,9			6,9			3,2			100,0

(1), (2), (3), (4) Cf. notes similaires du tableau XIX, page précédente.

TABLEAU XXII

Les postes budgétaires par lesquels chaque catégorie  
était relativement favorisée en 1970 <sup>(1)</sup>

C.S.P. DU CHEF DE MÉNAGE	Enseignement Primaire		1er Cycle du Second Degré		2ème Cycle du Second Degré		Enseignement Supérieur	
	Pré-scolaire (2)	Elémentaire (2)	1er Cycle Public et Privé (2)	Bourses	2ème Cycle Public et Privé (2)	Bourses	Universités U.U.T. et Divers (2)	Bourses
-- Exploitants agricoles . . . . .		X		X		X		X
-- Salariés agricoles . . . . .	X	X	X	X		X		X
-- Industriels, gros commerçants . . .					X		X	
-- Artisans, petits commerçants . . .		X			X		X	
-- Professions libérales . . . . .			X				X	
-- Cadres supérieurs . . . . .							X	
-- Cadres moyens . . . . .			X		X		X	
-- Employés . . . . .		X		X		X		X
-- Ouvriers spécialisés, qualifiés . . .	X	X	X	X		X		
-- Manœuvres, gens de maison . . . .	X	X	X	X	X	X		
-- Inactifs . . . . .					X	X	X	X

Enfin, le tableau XXII, qui s'analyse comme le tableau XX, permet de déterminer par quels postes budgétaires chaque catégorie était « relativement favorisée » en 1970.

### 2.5.3. L'évolution 1965-1970

Cette évolution peut s'analyser par la comparaison des tableaux XIX et XXI, par celle des tableaux XX et XXII et, enfin, au vu des tableaux XXIII et XXIV et du graphique 6 ci-après.

a) Les différentes C.S.P. étant classées, dans les tableaux XIX et XXI par ordre décroissant de la réaffectation moyenne globale perçue en 1965 et 1970, la comparaison des deux tableaux permet d'analyser les modifications intervenues dans la hiérarchie des diverses catégories entre 1965 et 1970.

On relève ainsi la progression des salariés agricoles, qui passent de la 6<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup> place, celle des ouvriers qualifiés et spécialisés, qui passent de la 8<sup>e</sup> à la 6<sup>e</sup> place, et celle des manœuvres-gens de maison, qui passent de la 10<sup>e</sup> à la 7<sup>e</sup> place.

Inversement, les employés rétrogradent de la 5<sup>e</sup> à la 10<sup>e</sup> place, les industriels-gros commerçants de la 3<sup>e</sup> à la 5<sup>e</sup> et les artisans-petits commerçants de la 7<sup>e</sup> à la 9<sup>e</sup> place.

(1), (2) Cf. notes similaires du tableau XX, page 80.

b) La comparaison des tableaux XX et XXII permet de mettre en évidence les principales modifications relatives intervenues entre 1965 et 1970 dans la composition de la réaffectation globale des diverses catégories :

– les salariés agricoles, manœuvres-gens de maison et ouvriers qualifiés et spécialisés étaient devenus, en 1970, relativement favorisés par les dépenses du premier cycle de l'enseignement secondaire, alors qu'ils ne l'étaient pas en 1965. A l'inverse, les industriels-gros commerçants, artisans-petits commerçants, cadres supérieurs et employés ne l'étaient plus en 1970. La mise en application, dans la période, des décisions concernant la prolongation de la scolarité obligatoire de 14 à 16 ans et le développement des C.E.S. en constituent les principales raisons. Les professions libérales se sont, à ce niveau, maintenues uniquement grâce à leur nombre moyen d'enfants relativement élevé;

– les professions libérales, cadres supérieurs et employés, favorisés en 1965 dans le second cycle de l'enseignement secondaire, ne l'étaient plus en 1970. Le développement des filières techniques y a contribué. Le contraire s'est produit pour les manœuvres-gens de maison et les inactifs;

– les industriels-gros commerçants qui étaient, en 1965, relativement favorisés par les bourses de l'enseignement secondaire ne l'étaient plus en 1970.

TABLEAU XXIII

**L'importance relative des crédits budgétaires moyens totaux  
perçus par les diverses C.S.P. en 1965 et 1970**

C.S.P. DU CHEF DE MÉNAGE	Réaffectation Totale Moyenne par Ménage – En Indice (1) –	
	1965	1970
– Exploitants agricoles . . . . .	112	120
– Salariés agricoles . . . . .	124	152
– Industriels, gros commerçants . . . . .	187	141
– Artisans, petits commerçants, pêcheurs . . . . .	123	116
– Professions libérales . . . . .	393	396
– Cadres supérieurs . . . . .	193	186
– Cadres moyens . . . . .	140	146
– Employés . . . . .	126	100
– Ouvriers qualifiés, spécialisés, marins, mineurs . . . . .	115	128
– Manœuvres, gens de maison . . . . .	107	120
– Inactifs . . . . .	20	29
<b>ENSEMBLE DES MÉNAGES ORDINAIRES . . . . .</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

(1) Pour chaque colonne, la base 100 correspond à la réaffectation moyenne par ménage pour l'ensemble des catégories.

Les salariés agricoles, à l'inverse, étaient devenus, en 1970, relativement avantagés par les bourses de l'enseignement supérieur.

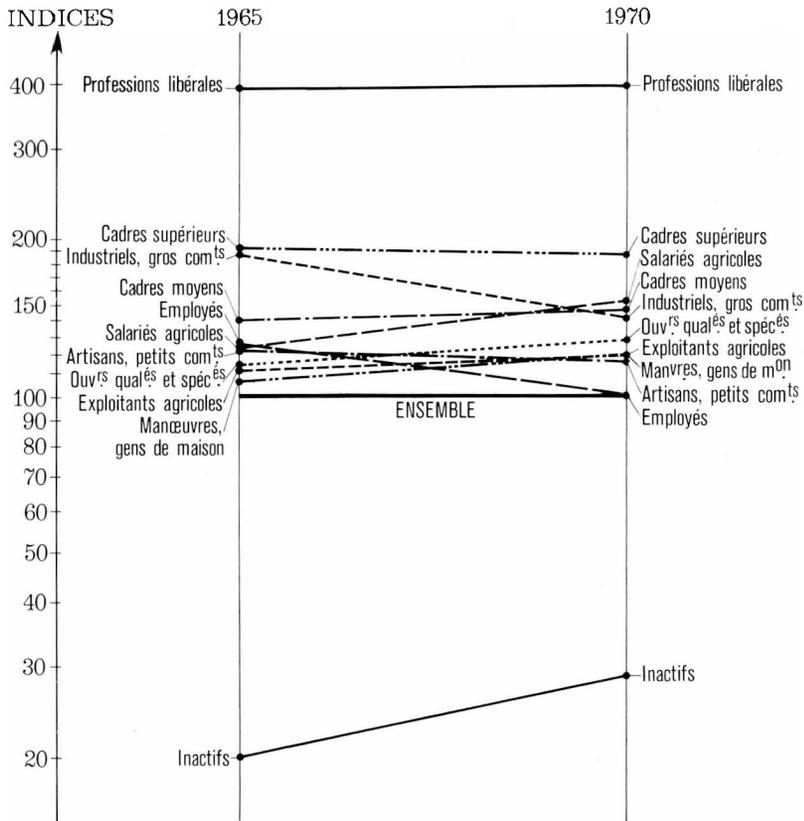
c) Le tableau XXIII et le graphique 6 permettent d'analyser l'importance relative de la réaffectation moyenne totale perçue par les différentes C.S.P. en 1965 et 1970.

On constate ainsi que l'indice de la réaffectation totale moyenne par ménage a augmenté dans la période pour les inactifs, les salariés agricoles, les manœuvres-gens de maison, les ouvriers qualifiés et spécialisés, les exploitants agricoles, mais aussi pour les cadres moyens et, très légèrement, pour les professions libérales.

GRAPHIQUE 6

**L'importance relative des crédits budgétaires totaux  
perçus par les diverses C.S.P. de ménages en 1965 et 1970**

Réaffectations moyennes par ménage, en indices



Valeur 100 = Réaffectation moyenne pour l'ensemble des catégories

TABLEAU XXIV

Taux d'évolution 1965-1970 des réaffectations moyennes par ménage pour les principaux postes budgétaires étudiés (1)

(en %)

C.S.P. DU CHEF DE MENAGE (2)	Enseignement Elémentaire		1er Cycle du Second Degré		Second Cycle du Second Degré		Enseignement Supérieur		Total Général (4)
	Pré-scolaire (3)	Elémentaire (3)	1er Cycle Public (3)	Bourses	2ème Cycle Public (3)	Bourses	Universités, I.U.T. etc. (3)	Bourses	
<i>Catégories pour lesquelles l'indice de la réaffectation totale moyenne par ménage a augmenté entre 1965 et 1970 (5)</i>									
– Inactifs . . . . .	133	111	383	133	409	150	347	250	242
– Salariés agricoles . . . . .	151	118	431	223	360	258	550	382	207
– Manœuvres, gens de maison . . . . .	148	115	378	160	343	146	527	200	191
– Ouvriers spécialisés, qualifiés . . . . .	192	140	266	188	241	165	305	256	189
– Exploitants agricoles . . . . .	149	111	218	261	258	340	363	313	181
– Cadres moyens . . . . .	195	152	182	141	202	144	202	121	176
– Professions libérales . . . . .	155	116	168	100	162	150	207	107	170
<i>Catégories pour lesquelles cet indice a diminué (5)</i>									
– Cadres supérieurs . . . . .	175	152	166	100	166	133	177	86	163
– Artisans, petits commerçants . . . . .	168	120	143	92	206	100	263	158	159
– Employés . . . . .	200	147	100	114	115	132	211	159	134
– Industriels, gros commerçants . . . . .	129	100	97	70	157	88	181	95	127
ENSEMBLE DES MENAGES ORDIN.	170	127	192	158	209	159	228	193	169

(1), (2), (3), (4), (5) Cf. ces notes, page ci-contre.

L'indice a par contre diminué pour les cadres supérieurs, les artisans-petits commerçants, les employés et les industriels-gros commerçants.

D'une façon générale, *on remarque que la réduction des écarts entre catégories n'est pas tant due à la dégradation des positions relatives des catégories favorisées en 1965 qu'à l'amélioration des positions des catégories alors les plus défavorisées.* Le tassement ainsi opéré laisse seuls se détacher véritablement : les professions libérales, vers le haut; les inactifs, vers le bas (graphique 6).

d) Enfin, le tableau XXIV, qui présente, pour les principaux postes budgétaires étudiés, l'évolution 1965-1970 des réaffectations moyennes par ménage des diverses C.S.P., permet de préciser à quels postes budgétaires sont dues les améliorations ou dégradations des situations relatives des différentes catégories dans la période. On constate, en particulier, que :

- pour les salariés et exploitants agricoles, l'amélioration est nette à tous les niveaux, sauf dans l'enseignement primaire. Les bourses, en particulier, ont augmenté très rapidement pour ces deux catégories;

- pour les manœuvres-gens de maison, les taux d'évolution des bourses n'ont manifestement pas suivi les taux d'évolution des dépenses d'enseignement proprement dites;

- les professions libérales se sont maintenues grâce à leur position relative très favorable dans l'enseignement supérieur;

- c'est dans l'enseignement secondaire (premier et second cycles) que les employés ont perdu le plus de terrain;

- enfin, c'est la réaffectation totale moyenne des industriels-gros commerçants qui a augmenté le moins vite dans la période : on constate, en particulier, que c'est surtout dans le premier cycle de l'enseignement secondaire et dans la perception des bourses que cette catégorie a relativement le plus rétrogradé.

---

(1) Ces taux sont calculés, pour chaque catégorie et chaque service budgétisé, en divisant la réaffectation moyenne par ménage de 1970 par la réaffectation moyenne de 1965. Précisons que lorsque ce taux est égal à 100 %, c'est que la réaffectation moyenne par ménage n'a pas varié, en valeur absolue, entre les deux années. Quand il est inférieur à 100 %, c'est que la réaffectation moyenne par ménage a diminué en valeur absolue dans la période.

(2) Les catégories sont classées par ordre décroissant des taux de la dernière colonne (total général).

(3) Crédits de personnel et de fonctionnement.

(4) Y compris l'aide sociale en nature, les rémunérations I.P.E.S. et les crédits de personnel et de fonctionnement de l'enseignement secondaire privé, non pris en compte dans les premières colonnes.

(5) Cf. tableau XXIII ci-dessus.

## DÉPENSES D'ENSEIGNEMENT, IMPÔTS ET REVENUS

Les commentaires précédents, visant seulement la répartition par C.S.P. des crédits budgétaires du Ministère de l'Éducation Nationale, se doivent, bien sûr, d'être appréciés dans le contexte plus large de l'ensemble de nos travaux sur la redistribution. En effet, l'imputation aux ménages de services collectifs divisibles, de même que les méthodes d'approche et le principe général de la mesure effectuée pour prendre en compte les avantages immédiats que procure aux ménages la fourniture de services d'enseignement, répondent à un souci majeur de notre recherche : celui d'analyser les effets de l'*ensemble* des mécanismes redistributifs visant à modifier la répartition des revenus des particuliers.

Dans ce contexte, nous élargissons l'analyse à une double comparaison <sup>(1)</sup> :

— dans une première partie, nous mettrons en parallèle les crédits budgétaires d'enseignement perçus par les diverses C.S.P. de ménages et les impôts versés par ces mêmes catégories, les bénéficiaires de chacun ne pouvant véritablement être appréciés qu'au vu de sa participation réelle au financement des sommes perçues (section 1);

— dans une seconde partie, nous nous attacherons à mesurer, sommairement, l'impact redistributif des avantages procurés par les dépenses d'enseignement en appréciant leurs effets sur la distribution des revenus primaires des ménages. Une telle analyse fournira un premier élément de réponse à la question que l'on ne peut éviter de poser dans une étude sur la redistribution : les services d'enseignement contribuent-ils, ou non, à réduire les inégalités de revenus des diverses catégories de ménages ? On verra que la réponse à une telle question se doit d'être relativement nuancée (section 2).

### 1. DÉPENSES D'ENSEIGNEMENT ET IMPÔTS

Le principe général de la non-affectation des recettes publiques ne permet pas d'effectuer la comparaison précise et détaillée à laquelle il aurait été nécessaire de procéder. Comment déterminer, en effet, la participation réelle de chaque C.S.P. au financement des *seules* dépenses du Ministère de l'Éducation Nationale, alors que ce principe impose une règle d'ensemble, non susceptible d'être désagrégée, impliquant que la *totalité* des dépenses budgétaires soit *globalement* financée par la *totalité* des recettes fiscales <sup>(2)</sup> ? Une telle détermination est donc impossible.

---

(1) D'autres comparaisons plus complètes seront effectuées lors de la publication prochaine de nos résultats d'ensemble sur la redistribution en 1970 et son évolution entre 1965 et 1970.

(2) Aux recettes d'emprunts et d'émission monétaire près.

C'est pour cette raison que nous comparerons les crédits budgétaires d'enseignement perçus par les diverses C.S.P. en 1965 et 1970 à l'ensemble des impôts que ces catégories de ménages ont acquitté ces deux mêmes années.

Une telle comparaison d'ensemble revient à supposer que, chaque année, la part de chaque catégorie sociale dans le financement des dépenses budgétaires est la même, quel que soit le type de dépense publique analysé : cette part est égale, l'année considérée, à la part contributive de chacune des catégories dans le total des impôts versés <sup>(1)</sup>.

Compte tenu de ce principe général, les tableaux XXV et XXVI ci-après permettent de classer les C.S.P. entre bénéficiaires et perdants relatifs de l'Éducation Nationale en 1965 et 1970.

Le tableau XXV compare, pour 1965, les parts relatives de chaque C.S.P. :

- a) dans le total des crédits budgétaires d'enseignement perçus (colonne A),
- b) dans le total des impôts versés (colonne B).

Le tableau XXVI effectue les mêmes comparaisons pour l'année 1970.

Ces deux tableaux permettent de noter que, en 1965 comme en 1970, six catégories sociales pouvaient être considérées comme bénéficiaires relatifs de l'éducation (cf. troisièmes colonnes des tableaux XXV et XXVI) : les salariés agricoles, les manœuvres-gens de maison, les exploitants agricoles, les ouvriers qualifiés et spécialisés, les employés <sup>(2)</sup>, les cadres moyens. Pour ces catégories, en effet, le rapport A/B était, les deux années, supérieur à 1; autrement dit, la « contribution relative » de ces catégories au financement des dépenses budgétaires était inférieure à l'avantage relatif qu'elles tiraient des crédits du Ministère de l'Éducation Nationale.

A l'inverse, cinq catégories pouvaient être considérées comme perdants relatifs : les inactifs, les industriels-gros commerçants, les artisans-petits commerçants, les cadres supérieurs, les professions libérales. Ainsi, d'une façon générale, on remarque que *les catégories bénéficiaires de l'Éducation Nationale étaient, en 1965 et 1970, les catégories à bas revenus ou à revenus moyens* <sup>(3)</sup> et qu'à l'inverse, *les catégories perdantes étaient celles qui étaient relativement le plus favorisées dans la distribution du revenu national.*

---

(1) En d'autres termes, si une C.S.P. donnée participe pour  $x$  % au total des recettes fiscales, on considérera qu'elle finance également  $x$  % des dépenses d'enseignement (ou  $x$  % des dépenses militaires si l'on s'intéressait ici à ce type de dépenses). Dans cette conception, si une catégorie de ménages reçoit une part des services d'enseignement et de bourses (ou une part des services de défense si l'on décide d'affecter aux ménages les services collectifs indivisibles ou, *a fortiori*, une part de l'ensemble des services publics divisibles et indivisibles) égale à sa participation relative au total des recettes fiscales, l'effet redistributif net (avantages-impôts) des finances publiques est, pour elle, nul. Celui-ci est positif si la catégorie reçoit plus d'avantages qu'elle ne verse d'impôts et négatif dans le cas contraire.

(2) La situation des employés s'est cependant nettement dégradée dans la période. Ils restent néanmoins, mais de justesse, bénéficiaires relatifs en 1970.

(3) Mis à part les artisans-petits commerçants et, bien sûr, les inactifs dont la situation vis-à-vis de l'enseignement est très particulière.

TABLEAU XXV

## Crédits budgétaires de l'Éducation Nationale et impôts suivant la C.S.P. du chef de ménage (1965)

C.S.P. DU CHEF DE MÉNAGE	Répartition des Crédits Budgét. totaux du M.E.N. (1) - en % -	Répartition des Impôts (2) - en % -	A/B	Répartition des Crédits de Pers. et de Fonct. de l'Ens. supérieur - en % -	C/B
	A	B	(3)	C	(3)
0. Exploitants agricoles . . . . .	9,90	6,39	1,55	5,67	0,89
1. Salariés agricoles . . . . .	2,32	0,98	2,37	0,46	0,47
2. Professions indépendantes . . . . .	15,81	21,61	0,73	26,36	1,22
<i>Dont :</i>					
- Industriels, gros commerçants . . . . .	2,41	4,44	0,54	4,81	1,08
- Artisans, petits commerçants, pêcheurs	9,68	11,82	0,82	9,54	0,81
- Professions libérales . . . . .	3,30	4,63	0,71	11,31	2,44
3. Cadres supérieurs . . . . .	7,89	10,87	0,73	22,01	2,02
4. Cadres moyens . . . . .	15,27	14,67	1,04	21,58	1,47
5. Employés . . . . .	12,21	8,73	1,40	9,38	1,07
6. Ouvriers . . . . .	31,22	22,07	1,41	7,50	0,34
61 - 62 - 66. Ouvriers qualifiés, spéciali- sés, marins, mineurs . . . . .	26,10	19,21	1,36	6,66	0,35
63. Manœuvres, gens de maison	5,12	2,86	1,79	0,84	0,29
7. Inactifs . . . . .	5,38	14,68	0,37	7,04	0,48
<b>ENSEMBLE DES MÉNAGES ORDINAIRES</b>	100,00	100,00	1,00	100,00	1,00

(1) Seuls sont pris en compte les crédits budgétaires ayant été répartis entre les diverses C.S.P. de ménages. La masse concernée s'élève à 10 957 millions de francs.

(2) I.R.P.P., taxe complémentaire, part de l'impôt sur les sociétés imputée aux ménages, taxes proportionnelles sur les revenus de valeurs mobilières, vignette, taxes sur les conventions d'assurances, T.V.A., taxe locale, taxes spécifiques, taxe sur les salaires. Seuls ont été retenus les montants payés par les ménages, soit 71 421 millions de francs. Cf. Consommation, n° 4, 1973, données relatives à l'hypothèse « b ».

(3) Quand ce rapport est supérieur à 1, c'est que la part de crédits budgétaires d'enseignement dont bénéficiait, en 1965, la catégorie considérée était supérieure à la part d'impôts qu'elle a versée cette année-là. Le transfert est donc, pour cette catégorie, positif. Quand ce rapport est inférieur à 1, le transfert est négatif. La catégorie concernée doit donc être considérée, dans ce cas, comme un perdant relatif.

TABLEAU XXVI

## Crédits budgétaires de l'Éducation Nationale et impôts suivant la C.S.P. du chef de ménage (1970)

C.S.P. DU CHEF DE MÉNAGE	Répartition des Crédits Budgét. totaux du M.E.N. (1) - en % -	Répartition des Impôts (2) - en % -	A/B	Répartition des Crédits de Pers. et de Fonct. de l'Ens. supérieur - en % -	C/B
	A	B	(3)	C	(3)
0. Exploitants agricoles . . . . .	7,54	4,90	1,54	6,37	1,30
1. Salariés agricoles . . . . .	2,15	0,81	2,65	0,84	1,04
2. Professions indépendantes . . . . .	13,33	18,88	0,71	23,32	1,24
<i>Dont :</i>					
- Industriels, gros commerçants . . .	1,88	5,13	0,37	3,96	0,77
- Artisans, petits commerçants, pêcheurs	8,06	9,41	0,86	9,77	1,04
- Professions libérales . . . . .	2,95	3,69	0,80	9,10	2,47
3. Cadres supérieurs . . . . .	7,59	10,29	0,74	17,01	1,65
4. Cadres moyens . . . . .	16,72	15,81	1,06	20,00	1,27
5. Employés . . . . .	11,36	10,88	1,04	10,27	0,94
6. Ouvriers . . . . .	32,62	21,08	1,55	10,03	0,48
61 - 62 - 66. Ouvriers qualifiés, spéciali- sés, marins, mineurs . . . . .	28,40	19,05	1,49	8,66	0,45
63. Manœuvres, gens de maison	4,22	2,03	2,08	1,37	0,67
7. Inactifs . . . . .	8,69	17,35	0,50	12,16	0,70
<b>ENSEMBLE DES MÉNAGES ORDINAIRES</b>	100,00	100,00	1,00	100,00	1,00

(1) Seuls sont pris en compte les crédits budgétaires ayant été répartis entre les diverses C.S.P. de ménages. La masse concernée s'élève à 19 552 millions de francs.

(2) Impôt sur le revenu (I.R.P.P.), part de l'impôt sur les sociétés imputée aux ménages, taxes proportionnelles sur les revenus de valeurs mobilières, vignette, taxe sur la valeur ajoutée, taxes spécifiques, taxe sur les salaires. Seuls ont été retenus les montants payés par les ménages, soit 108 870 millions de francs. On trouvera le détail des répartitions des différents impôts dans notre prochaine publication sur les résultats d'ensemble de la redistribution en 1970.

(3) Quand ce rapport est supérieur à 1, c'est que la part de crédits budgétaires d'enseignement dont bénéficiait en 1970 la catégorie considérée était supérieure à la part d'impôts qu'elle a versée cette année-là. Le transfert est donc, pour cette catégorie, positif. Quand ce rapport est inférieur à 1, le transfert est négatif. La catégorie concernée doit donc être considérée, dans ce cas, comme un perdant relatif.

Cependant, ces données relatives à l'ensemble des crédits budgétaires d'enseignement méritent d'être déglobalisées. On le justifiera par deux raisons :

a) Les répartitions sociales des effectifs universitaires sont, on l'a vu, très différentes de celles des effectifs scolaires. On a constaté, en particulier, que les écarts entre catégories sont bien plus marqués dans l'enseignement supérieur que, par exemple, dans l'enseignement primaire. Il existe donc probablement certains transferts importants entre les différents niveaux, qui n'apparaissent pas au vu de données globales.

b) La mesure monétaire effectuée permet, certes, d'avoir une vue d'ensemble de la situation relative de chaque C.S.P. devant l'enseignement. L'évaluation proposée des bénéfices perçus par chaque catégorie ne saurait cependant avoir la même signification pour tous les niveaux d'études. D'une part, l'accès à l'enseignement supérieur traduit un *choix* délibéré qui n'existe pas, par définition, au niveau de la scolarité obligatoire. D'autre part, les avantages individuels, dont bénéficieront ultérieurement les enfants ayant suivi des études supérieures, sont importants; ils ne peuvent, en tout état de cause, être tenus pour négligeables, même si le principe général de l'étude ne nous permet pas de les prendre en compte. Il est donc particulièrement intéressant de savoir qui — ou plutôt quelles catégories — « finance », en fin de compte, les conséquences de ce choix particulier et donc, surtout, qui « finance » les avantages dont bénéficieront ultérieurement ceux qui auront procédé à un tel choix.

Dans ces conditions, les tableaux XXV et XXVI complètent les données précédentes en présentant, respectivement pour 1965 et 1970, la répartition par C.S.P. des seuls crédits de personnel et de fonctionnement de l'enseignement supérieur. Leur comparaison avec la répartition des impôts (colonnes C, B des tableaux XXV et XXVI) permet de tirer, surtout pour les catégories extrêmes — inactifs mis à part —, des conclusions opposées à celles formulées précédemment (cf. colonnes A/B) : pouvaient être considérées comme bénéficiaires relatifs, non plus les catégories à bas revenus, mais celles à revenus moyens ou élevés; de même, c'étaient les catégories à bas revenus, et non plus celles à revenus élevés, que l'on pouvait qualifier de perdants relatifs. Ainsi, les professions libérales et cadres supérieurs bénéficiaient, en 1965 et 1970, d'une part des crédits budgétaires de l'enseignement supérieur nettement plus élevée que la part d'impôts dont ils avaient dû s'acquitter ces 2 années. Au contraire, les parts perçues par les ouvriers qualifiés et spécialisés ou les manœuvres-gens de maison étaient, elles, nettement inférieures à leurs « contributions fiscales » respectives.

On relève, néanmoins, deux exceptions : les catégories agricoles qui, en 1970, restaient bénéficiaires relatifs, même pour le seul enseignement supérieur, et les industriels-gros commerçants qui restaient, eux, perdants relatifs.

De telles constatations nous conduisent à admettre qu'en 1965 et 1970, c'étaient, en règle générale <sup>(1)</sup>, les catégories les plus riches qui finançaient les

---

(1) Mis à part, en 1970, les catégories agricoles.

*études primaires et secondaires des enfants les plus pauvres, tandis que c'étaient les catégories les plus pauvres qui, elles, finançaient les études supérieures des enfants les plus riches.*

Bien sûr, au total, le bilan d'ensemble reste encore favorable, dans le *cadre annuel* de l'étude, aux catégories dites défavorisées (1). Il nous paraît cependant pour le moins paradoxal de constater que les avantages importants dont bénéficieront tout au long de leur vie active les enfants ayant suivi des études supérieures — enfants, en majorité, issus de milieux privilégiés à revenus plutôt élevés — sont en fait implicitement financés, à l'origine, par les catégories sociales à bas revenus.

## 2. DÉPENSES D'ENSEIGNEMENT ET REVENUS PRIMAIRES DES MÉNAGES

Dans le cadre de l'étude de la redistribution annuelle, chaque réaffectation ou prélèvement se doit d'être rapporté, pour juger de son efficacité, aux revenus des différentes catégories de ménages, l'année considérée. La détermination du revenu auquel il convient de rapporter chacun des mécanismes étudiés ne va pas, cependant, sans difficultés (2). De fait, seul un souci de concision nous conduit à nous limiter à une comparaison unique : *les revenus primaires bruts* des ménages nous paraissent, dans ces conditions, les plus adaptés à une telle démarche.

La notion de revenu primaire brut n'a cependant pas, rappelons-le, la même signification pour toutes les C.S.P. D'une part, l'amortissement et l'autofinancement des entreprises individuelles y sont inclus; le revenu des non-salariés en est donc, probablement, nettement surestimé (2). D'autre part, les retraites, qui pourtant constituent la majeure partie des ressources des inactifs, n'y sont pas prises en compte. De telles remarques doivent évidemment inciter à une certaine prudence dans les comparaisons entre catégories. C'est pour cette raison que la classification des C.S.P. adoptée au tableau XXVII ci-après est différente de celle utilisée dans les tableaux précédents : l'objectif consiste à analyser séparément les catégories de salariés, d'indépendants et d'inactifs.

Le tableau XXVII permet d'apprécier la majoration de revenu que les dépenses d'enseignement procuraient aux différentes C.S.P. de ménages en 1965 et 1970. Il analyse séparément les crédits budgétaires totaux et les crédits de personnel et de fonctionnement de l'enseignement supérieur.

On constate (*cf.* première et troisième colonnes du tableau XXVII) qu'en 1965 et 1970, pour les catégories de salariés, les crédits d'enseignement avaient, dans leur ensemble, un effet correctif très net : la majoration de revenu procurée par les dépenses d'enseignement était, en effet, d'autant plus importante que le revenu des catégories considérées était plus faible. Ainsi, les crédits perçus représentaient,

---

(1) Il peut donc être considéré comme positivement redistributif; on ne peut néanmoins se prononcer ici sur le caractère suffisant ou insuffisant de cette redistribution.

(2) *Cf.* Consommation n° 4, 1973, déjà cité.

en 1965, respectivement 7,2 et 9,5 % du revenu primaire des manœuvres-gens de maison et salariés agricoles; ils ne représentaient que 2,7 et 4 % du revenu primaire des cadres supérieurs et cadres moyens. En 1970, les pourcentages relatifs aux catégories les plus défavorisées (manœuvres-gens de maison et salariés agricoles) s'élevaient respectivement à 9,3 et 11,7 %; les pourcentages relatifs aux cadres supérieurs et cadres moyens leur étaient toujours nettement inférieurs : respectivement 3,2 et 4,6 %.

TABLEAU XXVII

Les crédits budgétaires de l'Éducation Nationale  
en pourcentage du revenu primaire brut des ménages en 1965 et 1970 <sup>(1)</sup>

(en %)

C.S.P. DU CHEF DE MÉNAGE	1965		1970	
	Crédits Budgétaires Totaux	Crédits de Pers. et de Fonct. de l'Ens. Supérieur	Crédits Budgétaires Totaux	Crédits de Pers. et de Fonct. de l'Ens. Supérieur
	1	2	3	4
<i>SALARIES</i>				
- Cadres supérieurs . . . . .	2,7	0,7	3,2	0,9
- Cadres moyens . . . . .	4,0	0,5	4,6	0,7
- Employés . . . . .	5,6	0,4	4,6	0,5
- Ouvriers qualifiés et spécialisés . . .	5,3	0,1	6,6	0,2
- Manœuvres, gens de maison . . . . .	7,2	0,1	9,3	0,4
- Salariés agricoles . . . . .	9,5	0,2	11,7	0,6
<i>INDÉPENDANTS (2)</i>				
- Professions libérales . . . . .	3,2	1,0	3,1	1,2
- Industriels, gros commerçants . . .	1,6	0,3	1,2	0,3
- Artisans, petits commerçants . . .	2,4	0,2	2,3	0,3
- Exploitants agricoles . . . . .	4,0	0,2	3,9	0,4
<i>INACTIFS (3)</i> . . . . .	2,5	0,3	4,3	0,7
<b>ENSEMBLE DES MÉNAGES ORDI- NAIRES . . . . .</b>	<b>3,8</b>	<b>0,3</b>	<b>4,2</b>	<b>0,5</b>

(1) Le revenu primaire pris en compte ici comprend la part salariale des cotisations sociales.

(2) Le revenu primaire des indépendants est brut, c'est-à-dire qu'il comprend l'amortissement des entreprises individuelles. Leur revenu est donc surestimé par rapport aux revenus des autres catégories (cf. Consommation, n° 4, 1973).

(3) Rappelons que le revenu primaire brut des inactifs ne comprend pas leurs retraites.

Le phénomène ainsi mis en évidence n'était cependant pas totalement aussi marqué pour les catégories d'indépendants : les professions libérales étaient, les 2 années étudiées, plus favorisées que les artisans-petits commerçants et industriels-gros commerçants, dont les revenus étaient pourtant moins élevés.

La prise en compte séparée des crédits de personnel et de fonctionnement de l'enseignement supérieur renverse le sens des conclusions précédentes. Les deuxième et quatrième colonnes du tableau XXVII permettent, en effet, de constater qu'en 1965 comme en 1970, c'était pour les catégories aux revenus les plus élevés (professions libérales, cadres supérieurs) que la majoration de revenu procurée par les dépenses consacrées à l'enseignement supérieur était la plus forte. On retrouve là les conclusions déjà formulées au paragraphe précédent (§ 3.1) sur le caractère « anti-redistributif » de l'enseignement supérieur. On remarque néanmoins que, de ce point de vue, la situation des manœuvres-gens de maison et des salariés agricoles s'est très nettement améliorée entre 1965 et 1970.

De telles constatations nous incitent à revenir sur le caractère limité du cadre général de notre étude. La lecture du tableau XXVII autorise, en effet, à affirmer que les crédits budgétaires du Ministère de l'Éducation Nationale contribuaient, en 1965 et 1970, à corriger et atténuer les inégalités de revenus des diverses classes sociales. Or une telle affirmation est entièrement dépendante du cadre de l'analyse : la mesure annuelle proposée ignore totalement les caractéristiques d'investissement humain de l'éducation. On ne saurait, en effet, accorder la même valeur et le même rendement aux études supérieures et aux études primaires, même si les sommes dépensées pour chaque niveau sont équivalentes. L'individu ayant accédé à l'enseignement supérieur se verra nanti d'un diplôme, ou d'un niveau de formation, lui permettant d'aborder le marché du travail dans des conditions autrement plus favorables que l'individu entré directement dans la vie active à 16 ans, sans diplôme, à la fin du premier cycle de l'enseignement secondaire <sup>(1)</sup>. Or une telle approche est totalement exclue de l'étude. Dans ces conditions, les avantages *immédiats* bénéficiant au ménage dont les deux ou trois enfants se trouvent dans l'enseignement primaire ou secondaire seront certainement plus importants que les avantages *immédiats* du ménage dont le seul enfant suit des études supérieures. Il n'en reste pas moins vrai que le revenu futur de l'étudiant sera, en règle générale, plus élevé que le revenu futur des élèves ayant interrompu leurs études à 16 ans, sans diplôme ou formation supérieure <sup>(2)</sup>. En ce sens, nous dirons que les bénéfices immédiats perçus par l'étudiant seront encore, en quelque sorte, ultérieurement « productifs » d'avantages « induits » supplémentaires; ils le seront, en tout état de cause, certainement plus que les bénéfices immédiats perçus par l'écolier.

Dans ce contexte, sans nous permettre d'apprécier complètement et exactement la réalité du phénomène, le tableau XXVIII permet cependant de se faire une idée de l'inégalité flagrante des situations des diverses C.S.P. de ménages

(1) Dans le meilleur des cas.

(2) Voir, à ce propos, L. LÉVY-GARBOUA, *Les profils âge-gains correspondant à quelques formations-type en France*, Rapport C.R.E.D.O.C. ronéoté, juin 1973.

face aux avantages futurs attendus de l'enseignement en 1965 et 1970. Ainsi, les avantages immédiats perçus en 1970 permettront à *au moins* 24,2 % des élèves et étudiants issus de ménages de professions libérales (15,3 % pour les industriels-gros commerçants; 14,7 % pour les cadres supérieurs) de bénéficier ultérieurement d'avantages supplémentaires conséquents (1). Les pourcentages sont nettement plus faibles pour des catégories sociales moins privilégiées : 1,9 % pour les salariés agricoles, 1,7 % pour les manœuvres-gens de maison, 1,5 % pour les ouvriers qualifiés et spécialisés (2).

TABLEAU XXVIII

Le nombre d'étudiants des universités et I.U.T.  
en pourcentage du nombre total d'élèves et d'étudiants en 1965 et 1970 ( )

(en %)

C.S.P. DU CHEF DE MÉNAGE (4)	1965	1970
– Professions libérales . . . . .	16,8	24,2
– Cadres supérieurs . . . . .	12,4	14,7
– Industriels, gros commerçants . . . . .	8,4	15,3
– Inactifs . . . . .	5,7	10,5
– Cadres moyens . . . . .	5,6	7,3
– Artisans, petits commerçants . . . . .	3,5	6,8
– Employés . . . . .	3,2	5,5
– Exploitants agricoles . . . . .	1,8	4,5
– Ouvriers qualifiés et spécialisés . . . . .	0,8	1,5
– Salariés agricoles . . . . .	0,7	1,9
– Manœuvres, gens de maison . . . . .	0,5	1,7
ENSEMBLE DES MÉNAGES ORDINAIRES . . . . .	3,6	6,0

L'ensemble des constatations précédentes permet de conclure à un double effet distributif des dépenses d'enseignement. Les sommes engagées chaque année par le Ministère de l'Éducation Nationale contribuent, certes, à réduire les inégalités des revenus courants des différentes catégories de ménages. Le niveau de formation acquis par les enfants diffère cependant très profondément selon leur origine sociale. On doit donc admettre, en ce sens, que les dépenses d'enseignement contribuent aussi à reconduire, au niveau de la formation des revenus, des inégalités sociales importantes.

(1) Se traduisant au niveau du revenu des individus concernés.

(2) Et encore avons-nous inclus, dans le tableau XXVIII, les étudiants des I.U.T., ce qui favorise quelque peu les catégories sociales les plus modestes. Les avantages ultérieurs attendus de telles études sont cependant inférieurs à ceux attendus d'études universitaires classiques.

(3) Les étudiants des établissements supérieurs autres que les universités et I.U.T. ne sont pas pris en compte dans ce tableau.

(4) Les C.S.P. sont classées par ordre décroissant des taux de la première colonne.

Il est regrettable que ce deuxième effet, essentiel, soit exclu de l'analyse. Le cadre annuel de l'étude de la redistribution montre là, certainement, une de ses plus notables imperfections.

## CONCLUSION

De tous les services gratuits individualisables rendus aux ménages, les services d'enseignement offerts par le Ministère de l'Éducation Nationale sont, de loin, les plus importants. Évalués au coût des facteurs, et non compris les dépenses d'investissement <sup>(1)</sup>, les services ainsi offerts aux ménages s'élevaient, en 1965, à près de 11 milliards de francs et, en 1970, à 19,6 milliards de francs. De telles masses étaient approximativement comparables, les 2 années étudiées, d'une part, aux prestations familiales (respectivement 13 et 22 milliards de francs), d'autre part, aux cotisations sociales salariales versées directement par les ménages (11,1 milliards de francs en 1965, 20,3 milliards de francs en 1970). C'est dire combien leur inclusion dans les mécanismes de transferts est susceptible d'influer sur les résultats globaux de la redistribution <sup>(2)</sup>.

La répartition, par catégorie de ménages, des dépenses du Ministère de l'Éducation Nationale autorise à dégager deux types de conclusions : les unes portent sur les crédits budgétaires moyens perçus par les différentes C.S.P. et leur composition, les autres sur les aspects purement redistributifs des sommes prises en considération.

1. L'analyse des bénéficiaires budgétaires totaux moyens perçus par les diverses C.S.P. de ménages en 1965 et 1970 met en lumière les situations particulières, quoique totalement opposées, de deux catégories : *les professions libérales*, dont la réaffectation totale moyenne (2 803 F par ménage en 1965, 4 774 F en 1970) était très nettement supérieure à celle de toutes les autres C.S.P., et *les inactifs*, dont la réaffectation moyenne (143 F par ménage en 1965, 346 F en 1970) était, elle, au contraire, nettement inférieure à celle dont bénéficiaient les autres catégories.

La position très avantageuse des ménages de professions libérales était due, d'une part, à leur situation sociale privilégiée, d'autre part, à un nombre moyen d'enfants par ménage relativement élevé. Les inactifs, à l'inverse, devaient leur situation à un nombre moyen d'enfants par ménage très faible, presque nul : cette catégorie est en effet constituée, en majeure partie, de retraités.

Ces deux groupes de ménages mis à part, les écarts entre catégories intermédiaires étaient, en fin de compte, assez réduits (de 1 à moins de 2). Les extrêmes étaient, en effet :

---

(1) Leur prise en compte n'était pas susceptible, de toute façon, de remettre en cause le sens des résultats obtenus.

(2) Une telle inclusion sera effectuée dans notre prochaine étude à paraître sur la redistribution des revenus en 1970.

— en 1965, les cadres supérieurs, dont la réaffectation totale moyenne s'élevait à 1 377 F par ménage et les manœuvres-gens de maison (760 F par ménage);

— en 1970, les cadres supérieurs (2 242 F par ménage) et les employés (1 203 F par ménage).

On aurait pu s'attendre, finalement — l'inégalité flagrante des diverses classes sociales devant l'enseignement supérieur est connue —, à des écarts plus importants. C'est précisément la prise en compte de la scolarité obligatoire, en particulier de l'enseignement primaire, qui contribue à réduire fortement les inégalités considérables existant au niveau de l'enseignement supérieur. En voici les raisons :

— d'une part, les dépenses relatives à l'enseignement primaire (crédits de personnel et de fonctionnement des enseignements préscolaire et élémentaire) étaient, en 1965 et 1970, environ trois fois plus importantes que celles relatives à l'enseignement supérieur (crédits de personnel et de fonctionnement) : les premières représentaient en effet, en 1965 et 1970, respectivement 42,5 et 33,4 % des crédits budgétaires analysés; les secondes n'en représentaient respectivement que 9,1 et 12,2 %;

— d'autre part, les résultats relatifs à l'enseignement primaire ne font que traduire, en règle générale, l'importance relative, selon les C.S.P., du nombre moyen d'enfants par ménage. Or, ce sont les catégories sociales les plus défavorisées dans l'enseignement supérieur qui ont, en fait, le nombre moyen d'enfants par ménage le plus élevé (salariés agricoles, manœuvres-gens de maison, ouvriers qualifiés et spécialisés). Ce sont donc ces catégories qui bénéficient, dans l'enseignement primaire, de la réaffectation moyenne la plus élevée (1).

Les bourses, par ailleurs, allaient, surtout en 1970, dans le sens d'une plus grande équité dans la répartition par C.S.P. des crédits budgétaires totaux. Elles contribuaient donc à réduire encore, dans une certaine mesure, les écarts entre catégories sociales.

La comparaison des résultats relatifs à 1965 et 1970 permet, d'autre part, de mettre en évidence :

a) *Une tendance certaine à l'égalisation des bénéfices budgétaires perçus par les diverses classes sociales.* Une telle égalisation n'est d'ailleurs pas tant due à la dégradation de la situation relative des catégories favorisées en 1965 qu'à une nette amélioration de la situation relative des catégories défavorisées. La prolongation de la scolarité obligatoire de 14 à 16 ans, le développement des filières techniques et la création des I.U.T. y ont largement contribué. De façon générale, si les modifications de coûts des différentes filières ont joué un rôle certain dans la tendance à l'égalisation des bénéfices perçus, il est clair qu'une redistribution numérique notable s'est effectivement opérée entre 1965 et 1970 :

---

(1) D'autant que les taux de redoublement y sont plus élevés pour les catégories sociales les plus modestes.

la part relative des enfants issus de catégories sociales modestes dans les effectifs des différents niveaux d'enseignement — facultatif en particulier — s'est nettement accrue. Les inégalités sociales devant l'enseignement supérieur restent néanmoins considérables. Les bourses ne semblent pas, par ailleurs, avoir joué un rôle moteur dans cette « égalisation » relative; elles n'ont apparemment fait que l'accompagner.

b) *La détérioration très rapide de la situation relative de deux catégories de ménages : les employés et les industriels-gros commerçants.*

2. L'élargissement de l'analyse aux effets purement redistributifs des dépenses d'enseignement s'est effectué dans deux directions. Elles conduisent, d'ailleurs, à des conclusions approximativement identiques :

— d'une part, la comparaison, pour chaque catégorie, des impôts versés et des bénéfiques budgétaires perçus permet de constater qu'en règle générale, les catégories bénéficiaires relatifs de l'Éducation Nationale étaient, en 1965 et 1970, les catégories à revenus faibles ou moyens. A l'inverse, les perdants relatifs étaient les catégories à revenus élevés;

— d'autre part, en rapportant les crédits budgétaires perçus par chaque C.S.P. à ses revenus primaires, on remarque que la majoration de revenu procurée par les dépenses d'enseignement était, les 2 années, d'autant plus importante que le revenu des catégories considérées était plus faible. On peut en conclure qu'en 1965 et 1970, les dépenses budgétaires de l'Éducation Nationale contribuaient à atténuer les inégalités des revenus courants des différentes catégories de ménages.

La prise en compte séparée des seules données relatives à l'enseignement supérieur renverse, cependant, complètement le sens des conclusions précédentes. On constate ainsi que, d'une part, les avantages procurés par l'enseignement supérieur aux enfants issus de catégories aisées étaient implicitement financés, en 1965 et 1970, par les catégories à bas revenus et que, d'autre part, la majoration de revenu procurée par les crédits d'enseignement supérieur était d'autant plus importante que le revenu des catégories considérées était plus élevé.

De telles constatations, diamétralement opposées selon le niveau d'enseignement auquel l'analyse s'attache, soulignent, indirectement, le caractère partiel de l'étude. En effet, seule une partie des avantages dont bénéficient les ménages grâce aux dépenses engagées par le Ministère de l'Éducation Nationale y est analysée. Les avantages de long terme que procure l'Éducation — avantages liés à la durée des études de chaque individu et surtout au niveau de formation acquis — en sont totalement exclus. Or, la prise en compte de tels avantages revient à donner aux diverses filières suivies et aux divers niveaux d'études un poids économique — apprécié en terme de rendement — évidemment différent de celui qui est le leur dans les dépenses budgétaires annuelles. L'optique institutionnelle de l'étude mesure, en quelque sorte, une partie de l'investissement, non son rendement. Le jugement que l'on peut porter sur les effets distributifs du budget de l'Éducation Nationale se doit donc d'être

nuancé : certes, les dépenses d'enseignement, appréciées dans le cadre annuel de l'étude de la redistribution, réduisent les inégalités des revenus courants des ménages. Elles contribuent aussi, cependant, analysées sous une optique plus dynamique, à reconduire ces inégalités au niveau même de la formation des revenus. L'examen des situations relatives des diverses C.S.P. dans l'enseignement supérieur le laisse supposer. Mais c'est, en fait, la situation relative de chacune des catégories dans chacune des filières de l'enseignement qu'on doit examiner. Or, une telle analyse met en évidence de profondes différences socio-professionnelles. A côté de la « voie royale » empruntée par les enfants issus des catégories favorisées (premier cycle des lycées, second cycle général, universités et grandes écoles), les enfants issus de catégories modestes se cantonnent — ou sont cantonnés — sur la voie moins noble conduisant, en règle générale, à un travail manuel peu valorisant et sous-estimé : premier cycle des C.E.G., deuxième cycle technique court des C.E.T. ou, mais bien moins fréquemment, deuxième cycle technique long, I.U.T.

En fin de compte, c'est le caractère *quantitatif* de la notion d'« égalisation » qui est ici en cause. L'accès aux différents niveaux d'enseignement d'un plus grand nombre d'enfants issus de classes sociales défavorisées ne saurait suffire à traduire une amélioration réelle de leur condition s'ils sont conduits, dans les faits, à n'accéder qu'aux filières — le plus souvent les filières courtes — les menant directement à une situation bien peu favorable sur le marché du travail. Une véritable démocratisation de l'enseignement implique une réelle égalisation d'accès de toutes les classes sociales à *tous* les niveaux et à *toutes* les filières de scolarité. Or, la réalisation d'un tel objectif nécessite l'élaboration et l'application de mesures et de moyens institutionnels autrement plus importants, plus efficaces et plus volontaristes que ceux utilisés actuellement.

\*  
\* \*  
\*

## ANNEXE

Le principe général de notre recherche nécessitait, on l'a vu, de donner à chacune des filières de l'Éducation Nationale un poids proportionnel à son coût économique (coûts d'utilisation du capital non compris). De fait, l'ensemble des constatations précédentes, relatives aux évolutions 1965-1970 des crédits budgétaires perçus à chaque niveau par les diverses C.S.P., tenait compte à la fois des modifications numériques intervenues dans la période à chaque niveau d'enseignement (évolutions différentes selon les C.S.P. du nombre d'élèves ou d'étudiants) et des variations survenues dans les coûts par élève des différentes filières.

Les évolutions numériques de chaque filière étaient donc pondérées par les évolutions différentielles des coûts de chacune de ces filières.

Nous présentons, ci-dessous, des données relatives aux *seules modifications numériques* intervenues entre 1965 et 1970; ainsi, les graphiques A 1 et A 2 ont été obtenus après détermination, pour chaque C.S.P. et par ménage, de l'indice du nombre moyen d'élèves ou d'étudiants qui se trouvaient effectivement, en 1965 et 1970, aux divers niveaux d'études suivants (1) :

- enseignement élémentaire;
- premier cycle de l'enseignement secondaire;
- second cycle de l'enseignement secondaire;
- enseignement supérieur (universités et I.U.T. uniquement).

Ces deux graphiques permettent d'apprécier et de mettre en évidence :

- a) le phénomène de sélection scolaire et universitaire;
- b) une certaine tendance à l'égalisation numérique dans les différents niveaux d'enseignement entre 1965 et 1970.

On constate, en particulier, que les enfants issus de certaines catégories — que l'on appellera défavorisées — sont de moins en moins représentés au fur et à mesure que l'on avance vers des niveaux d'études plus élevés et donc vers des études plus longues. Font partie de ce groupe : les exploitants agricoles, les ouvriers qualifiés, les cadres moyens et les inactifs. Inversement, on relève que certaines catégories sont fortement favorisées : les professions libérales, les cadres supérieurs, les industriels-gros commerçants, les cadres moyens et les inactifs.

Ces constatations sont valables pour 1965 comme pour 1970. On constate, néanmoins, que les effets discriminants qui, en 1965, étaient nets dès le premier cycle de l'enseignement secondaire, apparaissaient plus tardivement en 1970, puisqu'ils étaient surtout sensibles lors du passage du second cycle du second degré à l'enseignement supérieur. Il est probable que la prolongation de la scolarité obligatoire de 14 à 16 ans y a grandement contribué.

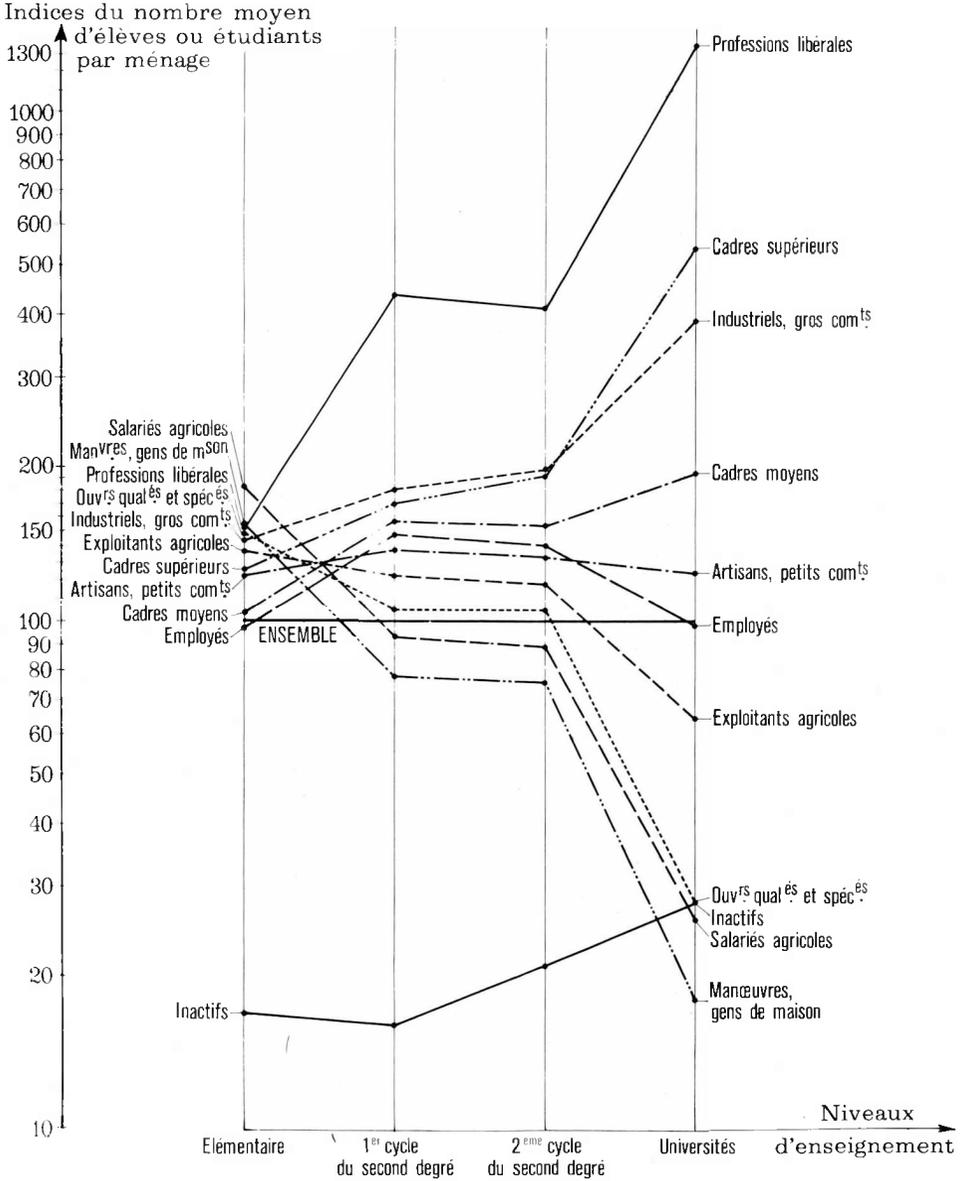
On note enfin que, dans les universités, malgré une nette tendance à l'égalisation, les écarts entre catégories extrêmes y restaient très importants en 1970.

---

(1) Enseignement public et privé.

GRAPHIQUE A 1

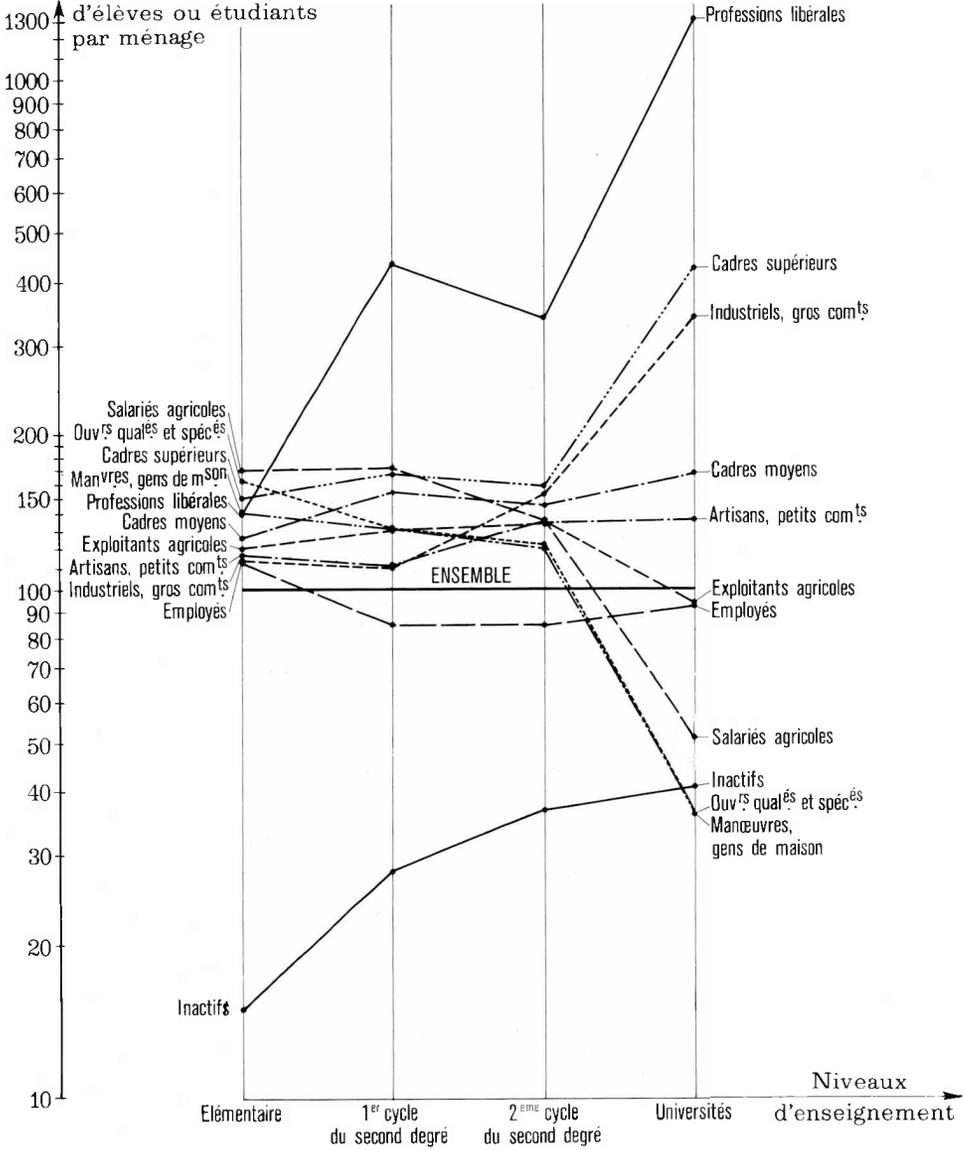
Les situations relatives des diverses C.S.P.  
dans les différents niveaux d'enseignement en 1965



GRAPHIQUE A 2

Les situations relatives des diverses C.S.P.  
dans les différents niveaux d'enseignement en 1970

Indices du nombre moyen  
d'élèves ou étudiants  
par ménage



# RÉSUMÉS - ABSTRACTS

des articles contenus dans ce Numéro

LA TAXONOMIE NOSOLOGIQUE, Classification des maladies dans l'enquête de 1970 sur les soins médicaux, par G. RÖSCH. *Consommation*, 4-1976, octobre-décembre 1976, pages 5 à 36.

La classification des maladies (ou taxonomie nosologique) pose un certain nombre de problèmes conceptuels et techniques. Après avoir rappelé les principes généraux de la systématique en se référant aux classifications connues des sciences de la nature, on montre comment les différents niveaux et critères de l'activité taxonomique interviennent de façon spécifique dans le domaine médical : la dénomination d'une affection dépend ainsi simultanément de la localisation (système, appareil ou organe), des symptômes, des syndromes, de la nature des lésions, de critères étiologiques, voire épidémiologiques. Ces diverses dimensions à prendre en compte ne sont pas toujours compatibles, ni d'importances comparables. On ébauche l'application de la grille de classement proposée aux résultats de l'enquête de 1970 C.R.E.D.O.C.-I.N.S.E.E. sur les soins médicaux.

NOSOLOGIC TAXONOMY, the classification of diseases in the 1970 survey of medical care, by G. RÖSCH. *Consommation*, 4-1976, October-December 1976, pages 5 to 36.

The classification of diseases (nosologic taxonomy) raises a number of questions both conceptual and technical. After a review of the general principles of the system with reference to the classifications of the sciences of nature, the author explains how the different levels and criteria of the taxonomic activity have a specific role in the medical field: the name of a disease depends in the same time on the localisation (systems or organs), symptoms, syndromes, nature of the lesions, etiologic or even epidemiologic criteria. These various dimensions that have to be taken into account are not always compatible, neither is their importance always comparable. The author sketches the application of the classification grid to the results of the 1970 I.N.S.E.E.-C.R.E.D.O.C. survey of medical care.

LES BÉNÉFICIAIRES DES DÉPENSES DE L'ÉDUCATION NATIONALE en 1965 et 1970, par G. HATCHUEL, *Consommation*, 4-1976, octobre-décembre 1976, pages 37 à 103.

Effectuée dans le cadre des travaux sur la redistribution des revenus, l'étude est consacrée à un transfert en nature de type collectif : les services d'enseignement offerts par le Ministère de l'Éducation Nationale (1965 et 1970). Le principe de l'étude repose sur l'hypothèse que, chaque année, les sommes inscrites au Budget de l'Éducation Nationale sont redistribuées aux ménages qui utilisent les services d'enseignement. Le travail consiste donc à ventiler entre diverses

OCCUPATIONAL GROUPS AND EDUCATIONAL CURRENT EXPENDITURE IN 1965 AND 1970, by G. HATCHUEL, *Consommation*, 4-1976, October-December 1976, pages 37 to 103.

Undertaken as a part of the research work on income redistribution, the study is devoted to collective divisible services namely the education services of the Ministry of National Education (1965 and 1970). The study is based on the assumption that, every year, the Ministry's current expenditures are redistributed to the households who use educational services. The current 1965 and 1970 expenditures are broken down into the different groups of households—the only

catégories significatives de ménages — seul le critère de la catégorie socio-professionnelle a pu être retenu — les dépenses budgétaires engagées en 1965 et 1970 par l'Éducation Nationale, cette répartition s'effectuant au prorata des parts respectives de chaque catégorie dans la « consommation » des services d'enseignement.

L'analyse de la distribution sociale des dépenses de l'Éducation Nationale est effectuée à la fois par niveaux d'études, par filières et par types de dépenses (crédits de personnel et de fonctionnement, crédits d'aide sociale). Deux catégories se détachent sensiblement : les professions libérales, dont la réaffectation totale moyenne est nettement supérieure à celle des autres catégories et les inactifs, dont la réaffectation totale est, elle, nettement inférieure à la moyenne (nombre d'enfants très faible). Les écarts entre les réaffectations perçues par les autres C.S.P. sont assez réduits (de 1 à moins de 2) : c'est la prise en compte de la scolarité obligatoire (surtout l'enseignement primaire) qui contribue à réduire fortement les inégalités considérables de l'enseignement supérieur. La comparaison des résultats relatifs à 1965 et 1970 permet d'autre part de relever une tendance certaine dans la période à l'égalisation des bénéfices budgétaires perçus par les diverses classes sociales.

La comparaison, pour chaque C.S.P., des impôts versés et des bénéfices budgétaires perçus permet de constater que les catégories bénéficiaires relatifs de l'Éducation Nationale étaient, en 1965 comme en 1970, les catégories à revenus faibles ou moyens. Cependant, l'analyse par niveaux d'enseignement met en évidence que ce sont, en règle générale, les catégories les plus riches qui financent les études primaires et secondaires des enfants les plus pauvres, tandis que ce sont les catégories les plus pauvres, elles, qui financent les études supérieures des enfants les plus riches.

Enfin, la comparaison, pour chaque C.S.P., des revenus primaires de l'année et des crédits budgétaires perçus permet d'affirmer que les dépenses de l'Éducation Nationale contribuent à atténuer les inégalités des revenus courants des différentes catégories de ménages. Les chances qu'ont les différentes C.S.P. d'accéder à tous les niveaux et toutes les filières d'enseignement restent cependant très inégales. Les enfants issus de catégories modestes s'orientent vers les filières les plus courtes et/ou les filières techniques, les conduisant à une situation peu favorable sur le marché du travail. Les inégalités en sont reconduites au niveau de la formation des revenus.

break down that could be used was per occupation of the head of household — at the prorata of the respective importance of each group in the use of the services of education.

The social distribution of the expenditures is analysed per level of education, per channels and per types of expenditure (wages salaries and management on one hand, social aid on the other hand). Two groups are conspicuous: professionals who use the services much more than the average and unoccupied and retired who use the services much less (the number of their children is small). The variation between the other occupational groups are moderate (from 1 to less than 2): taking into account compulsory education (especially primary education) strongly reduces the inequalities at university level. Comparison between the results for 1965 and 1970 shows a tendency towards an equalization of the expenditures per social group.

The comparison between contributions and benefits per occupational group shows the groups that benefited relatively in 1965 and in 1970 are the low and medium income group. However the analysis per level of education shows that, generally speaking, the higher income group pay for the primary and secondary studies of the poorest children, whereas the lower income groups pay for university studies of the affluent children.

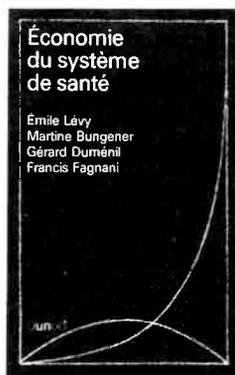
A comparison, for each occupational group between their yearly primary incomes and the current expenditure of the Ministry they benefited from shows the Ministry's expenditures tend to compensate income inequalities. But the chances of the different groups to enter all levels and all channels of education remain very unequal. Children from low income groups follow the shortest channels and/or vocational training that lead them to a comparatively unfavorable situation on the labor market. Inequalities are renewed at the level of the formation of incomes.

Emile Lévy  
M. Bungener, G. Duménil, F. Fagnani

## économie du système de santé

160 x 240 - 354 pages - 96 F

Une présentation de « l'économie » du système de santé basée sur une analyse de système de ses principaux éléments constitutifs et qui se poursuit par un effort de synthèse rarement opéré par ailleurs, des apports de toutes les disciplines concernées (épidémiologie, économie, sociologie, etc.). L'ensemble des paramètres à prendre en considération dans toute étude concrète sont ici analysés et hiérarchisés. L'intérêt de cet ouvrage est d'apporter un cadre de référence unique pour analyser les phénomènes de santé et mettre en œuvre une véritable politique sanitaire.



### Ce qu'en dit la presse

« Le livre d'Émile Lévy et de ses trois collaborateurs n'est pas seulement l'exposé le plus complet des aspects économiques, et aussi sociologiques et éthiques, de la question sanitaire en France, mais l'un des fondements sur lesquels il sera désormais nécessaire de s'appuyer pour définir une politique cohérente dans ce domaine vital à tous égards ». *Le Figaro*

« Excellente synthèse » *Le Nouvel Économiste*

**dunod**

# REVUES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES SCIENTIFIC AND TECHNICAL JOURNALS

TARIF 1977 et années antérieures — *Subscription rates for 1977 and former years*

Les abonnements sont payables d'avance et partent de janvier — *All subscriptions are payable in advance and start in January*

## GAUTHIER-VILLARS

	France F	Foreign £	Prix au n° £
<input type="checkbox"/> Annales Scientifiques de l'École Normale Supérieure (4 N <sup>os</sup> ). Vol. 10	330	385	100
<input type="checkbox"/> Annales de l'Institut Henri-Poincaré (2 séries)			
<input type="checkbox"/> Série A. Physique théorique-Theoretical physic. 2 tomes (8 N <sup>os</sup> ). Vol. 26-27	305	355	70
<input type="checkbox"/> Série B. Calcul des probabilités et statistique-Probability calculus. 1 tome (4 N <sup>os</sup> ). Vol. 13	160	187	70
<input type="checkbox"/> Bulletin de la Société Mathématique de France (4 N <sup>os</sup> + 4 suppl.). Vol. 105	300	300	
<input type="checkbox"/> Bulletin des Sciences Mathématiques (4 N <sup>os</sup> ). Vol. 101	275	330	93
<input type="checkbox"/> Comptes Rendus de l'Académie des Sciences : Hebdomadaire. 2 tomes par an, Vol. 284-285.			
<input type="checkbox"/> Les 3 séries A-B, C, D	1 656	2 800	
<input type="checkbox"/> Séries A-B : Sciences mathématiques et physiques-Mathematical and physical Sciences	807	1 300	45
<input type="checkbox"/> Série C : Sciences chimiques-Chemical Sciences	703	1 130	
<input type="checkbox"/> Série D : Sciences naturelles, Agriculture-Biology and Environmental Sciences	776	1 300	
<input type="checkbox"/> Journal Français de Biophysique et Médecine Nucléaire (5 N <sup>os</sup> ) ( <i>à l'étude</i> )	250	290	70
<input type="checkbox"/> Journal de Mathématiques Pures et Appliquées (4 N <sup>os</sup> ). Vol. 56	285	320	100
<input type="checkbox"/> Journal de Mécanique (5 N <sup>os</sup> ). Vol. 16	270	320	90
<input type="checkbox"/> Journal de Mécanique Appliquée (4 N <sup>os</sup> )	180	230	60
<input type="checkbox"/> Mathématiques et Sciences Humaines (4 N <sup>os</sup> ). Vol. 15	115	130	40
<input type="checkbox"/> Nouveau Journal de Chimie (Le) (6 N <sup>os</sup> )	170	200	50
<input type="checkbox"/> Ecologia Plantarum (4 N <sup>os</sup> ). Vol. 12	170	210	52
<input type="checkbox"/> Physiologie Végétale (4 N <sup>os</sup> ). Vol. 15	215	265	70
<input type="checkbox"/> Revue d'Écologie et de Biologie du Sol (4 N <sup>os</sup> ). Vol. 14	205	253	77
<input type="checkbox"/> Revue de Chimie Minérale (6 N <sup>os</sup> ). Vol. 14	310	380	90

## DUNOD

<input type="checkbox"/> Automatismes (8 N <sup>os</sup> )	180	240	40
<input type="checkbox"/> Cahiers de l'Analyse des Données (Les) (4 N <sup>os</sup> )	150	180	45
<input type="checkbox"/> Consommation (4 N <sup>os</sup> )	110	130	38
<input type="checkbox"/> Construction (11 N <sup>os</sup> )	145	180	17
<input type="checkbox"/> French Railway Techniques (4 N <sup>os</sup> )	105	128	32
<input type="checkbox"/> International Journal of Psychology (4 N <sup>os</sup> )	120	150	45
<input type="checkbox"/> Matériaux et Constructions (essais et recherches) (6 N <sup>os</sup> )	180	210	35
<input type="checkbox"/> Radioprotection (4 N <sup>os</sup> )	120	150	45
<input type="checkbox"/> Revue Française du Marketing (6 N <sup>os</sup> )	140	165	35
<input type="checkbox"/> RAIRO (Revue Française d'Automatique, d'Informatique et de Recherche Opérationnelle) (20 N <sup>os</sup> )	472	510	
<input type="checkbox"/> RAIRO, abonnement à une des séries-Subscription to one of the series	155	180	40
<input type="checkbox"/> Revue Générale des Chemins de Fer (11 N <sup>os</sup> )	140	170	25

## En diffusion

<input type="checkbox"/> Bulletin d'Informations Scientifiques et Techniques du C.E.A. (6 N <sup>os</sup> )	90	110	18
<input type="checkbox"/> L'Informatique Nouvelle (11 N <sup>os</sup> ) (uniquement par MM. les libraires) (subscription through book-sellers only)	280	300	32
<input type="checkbox"/> Bulletin Biologique de la France et de la Belgique (4 N <sup>os</sup> )	205	253	77

Pour l'Étranger, ces prix s'entendent pour une expédition au tarif normal. Si vous désirez un acheminement accéléré, veuillez indiquer sur vos commandes : « Envoyé par avion, à facturer en sus. »

For foreign countries the subscription rates include surface mail charges. For faster delivery, please mark your order "Air Mail-charges invoiced in addition."

## CONSOMMATION (ANNALES DU C. R. E. D. O. C.)

### 1973

- N° 1. — Rôle des valeurs et politique sociale. — A qui profite l'impôt ? Mythes et réalités. — Les entreprises financières en mutation face au commerce de l'épargne. — Les leçons d'une enquête sur les petits commerçants âgés. — Cheminements aléatoires et modèles systématiques d'intervention. Bourse des valeurs de Paris. — Les dépenses de soins médicaux au Canada de 1957 à 1969.
- N° 2. — Consommation des ménages et consommation publique « divisible ». — Inflation et processus de décision. — Vers une description du mode de vie au moyen d'indicateurs.
- N° 3. — Un indicateur de morbidité. — Rémunère-t-on les études ? — Les immigrés : réflexions sur leur insertion sociale et leur intégration juridique. — Introduction à l'analyse des données; les méthodes de classification automatique.
- N° 4. — Un premier bilan de la redistribution des revenus en France : les impôts et cotisations sociales à la charge des ménages en 1965.

### 1974

- N° 1. — Recherche et politique sociale. — Les facteurs démographiques et la croissance des consommations médicales. — La justice civile, sa place dans la société française.
- N° 2. — La consommation pharmaceutique en 1970. — Une définition des dépenses d'éducation des familles. — L'utilisation des études à long terme dans la planification française. — Sur les indices de distances en vue de la construction d'une classification hiérarchique.
- N° 3. — L'essentiel ou le résidu : le cas de la planification urbaine. — Diffusion des consommations médicales de ville dans la population en 1970. — Les grèves dans l'économie française.
- N° 4. — Aspects géographiques du système des soins médicaux. Analyse des données départementales. — Vieillesse et classe sociale. L'exemple des paysans bénéficiaires de l'I.V.D. et celui des petits commerçants. — Sur les critères d'agrégation utilisés en classification automatique.

### 1975

- N° 1. — Structure et inégalité des patrimoines. — L'appréciation monétaire d'un surplus dans la consommation alimentaire de différentes catégories sociales. — Quelques critères de comparaison des hiérarchies indicées produites en classification automatique.
- N° 2. — Vers une évaluation de la consommation réelle des ménages. — La justice distributive de l'école. — L'orientation du dépouillement de certaines enquêtes par l'analyse des correspondances multiples.
- N° 3. — Pour une définition de l'environnement. — Note sur la rentabilité du patrimoine des ménages salariés et inactifs.
- N° 4. — Comparaison des prix et des tarifs des services médicaux 1960-1975. — Refus et approbation systématiques dans les enquêtes par sondage. — Notation et classement : deux méthodes de recueil de données.

### 1976

- N° 1. — Analyse de contenu et contenu de l'analyse. — Application d'un problème de classification avec contrainte de contiguïté.
- N° 2. — L'enquête de 1970 sur les consommations médicales. — Comparaison d'un modèle factoriel et d'un modèle hiérarchique.
- N° 3. — La représentation des artisans dans la statistique officielle. — L'hospitalisation et sa place dans les dépenses médicales en 1970. — La nouvelle théorie du consommateur et la formation des choix.

### SOMMAIRE DES PROCHAINS NUMÉROS

Projections de la production et de la consommation des soins médicaux, VII<sup>e</sup> Plan (1975-1980). La validité des résultats en analyse des données. Les conditions de logement des travailleurs migrants en France.

# sommaire

Éditorial. . . . . 3

## ÉTUDES

GEORGES RÖSCH

La taxonomie nosologique. Classification des maladies dans l'enquête de 1970 sur les soins médicaux. . . . . 5

GEORGES HATCHUEL

Les bénéficiaires des dépenses de l'Éducation Nationale en 1965 et 1970. Analyse par catégorie socio-professionnelle. . . . . 37

RÉSUMÉS-ABSTRACTS. . . . . 105

**CENTRE DE RECHERCHE  
POUR L'ÉTUDE  
ET L'OBSERVATION  
DES CONDITIONS DE VIE  
142, rue du Chevaleret  
75634 PARIS CEDEX 13  
Tél. 584-14-20**

**1976 n° 4**  
**Octobre-Décembre**